

Agence nouvelle des

solidarités **actives**

Rapport d'activité
2008

Agence nouvelle des

solidarités **ACTIVES**

Rapport d'activité 2008

Au possible nous sommes tenus...

Des solidarités actives toujours plus nécessaires !

La présentation du rapport d'activité de l'Agence nouvelle des solidarités actives (l'Ansa ou Solidarités actives) pour l'année 2008 intervient dans un contexte de crise financière et de récession économique sans précédent, avec ses conséquences immédiates en termes d'augmentation du chômage et d'insécurité sociale et professionnelle.

Cet environnement, particulièrement dramatique pour les plus fragiles de nos concitoyens, entre en résonance avec quelques principes fondateurs de Solidarités actives :

- L'idée que, dans le but de réduire la pauvreté, l'expérimentation sociale locale contribue à une meilleure efficacité des politiques publiques. Une des principales conditions de réussite de cette expérimentation est d'associer les premiers concernés à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs qui les concernent. Plus que jamais, ce principe d'efficacité – parfois taxé de démagogique – prend tout son sens pour celles et ceux qui attendent trop longtemps pour percevoir une allocation, pour bénéficier de l'ouverture d'un droit ou de l'étude urgente d'une situation budgétaire au bord du surendettement.

- L'idée, aussi, qu'il n'était pas totalement utopique ou décalé d'imaginer pour Solidarités actives un mode d'action qui rende moins « disjoints » les univers de la solidarité et ceux de l'économie de marché.

À l'heure où les pouvoirs publics appellent eux-mêmes les dirigeants des entreprises ayant réalisé des bénéfices en 2008 à les investir pour partie au profit de l'intérêt général, Solidarités actives est confortée dans son action qui cherche à mobiliser systématiquement les entreprises sur ses projets, et notamment bénéficier du renfort de mécènes.

On n'a jamais autant entendu parler de la responsabilité sociale des entreprises. Aux mots, depuis trois ans, nous avons privilégié les actions invitant les entreprises à venir apporter leur concours : Accenture, Microsoft, Europ Assistance et la Saur notamment mais aussi des entreprises issues de l'économie sociale (Chèque Déjeuner, Crédit Coopératif, Fondation Caisse d'épargne...). Ce mouvement doit s'amplifier pour qu'une nouvelle approche de la solidarité puisse se développer : plus collective, plus responsable et plus ancrée dans la réalité entrepreneuriale.

Pour Solidarités actives, l'année 2008 aura été marquée par le passage des expérimentations du RSA à un processus de généralisation consacré par la loi du 1^{er} décembre 2008. En parallèle, l'Ansa a monté ou poursuivi des programmes innovants sur l'accès aux soins, l'accès aux technologies de l'information et de la communication comme vecteurs d'insertion (en lien avec la Délégation aux usages de l'Internet), ou encore sur les questions de micro-crédit personnel et des aides connexes facultatives.

Le conseil d'administration remercie l'ensemble des partenaires, État, collectivités territoriales, entreprises et soutiens de Solidarités actives, ainsi que l'ensemble de l'équipe qui a témoigné de son engagement et de son professionnalisme pour transformer quelques principes en actions concrètes de lutte contre la pauvreté.

Comment regarder l'avenir avec énergie ?

En poursuivant, inlassablement, notre mission et en la soutenant dans ses évolutions. Au RSA, qui devient désormais la pierre angulaire des politiques d'insertion et de lutte contre la pauvreté, devront peu à peu s'ajouter d'autres programmes : sur l'autonomie des jeunes, les Pactes territoriaux d'insertion, la lutte contre l'exclusion financière. Pour ce faire, Solidarités actives s'est organisée autour d'une structure interne permettant, d'une part, d'alimenter la réflexion pour développer des idées innovantes notamment à partir de retours d'expériences réussies en France comme en Europe et, d'autre part, de porter rapidement ces idées innovantes à l'épreuve des réalités du terrain dans des projets construits avec les collectivités territoriales.

Cette nouvelle organisation, qui prend appui sur des équipes territoriales et des cellules thématiques, concilie action et réflexion et sera ainsi le moteur d'un développement pérenne de Solidarités actives. Son conseil d'administration et son équipe salariée vont continuer de parfaire le projet stratégique et associatif, en appui sur un modèle économique qui conjugue une mission d'intérêt général et un souci d'intervention équitable pour l'ensemble de nos partenaires au niveau local.

En 2009, nos concitoyens les plus en difficulté percevront une allocation de RSA. Pour beaucoup, cette étape aurait pu signifier un aboutissement.

Pour nous et pour ceux qui ont le plus besoin de solidarité, elle ne marque qu'un début.

La lutte contre la pauvreté est notre finalité,
L'expérimentation sociale notre démarche,
« Au possible nous sommes tenus » notre devise.

Sommaire

Les faits marquants de 2008.....	6
---	----------

Les actions thématiques	9
--------------------------------------	----------

Le revenu de solidarité active	10
Le contrat unique d'insertion	16
L'accès à la culture	21
Le microcrédit personnel	24
Les plates-formes de mobilité	27
L'établissement de partenariats européens.....	30
L'accès aux soins	32
Le programme Tic'Actives	36
La mobilisation des bénéficiaires.....	40

Les actions territoriales	45
--	-----------

La carte de France des expérimentations.....	46
Allier (03)	47
Charente (16)	48
Côte-d'Or (21)	49
Doubs (25)	52
Eure (27)	53
Gers (32)	55
Hérault (34)	56
Ille-et-Vilaine (35)	57
Loir-et-Cher (41).....	58
Loire-Atlantique (44)	60
Mayenne (53)	61
Meurthe-et-Moselle (54)	62
Nord (59)	64
Oise (60)	65
Pas-de-Calais (62)	67
Savoie (73)	68
Paris (75)	69
Seine-Maritime (76)	70
Deux-Sèvres (79)	72
Vienne (86)	73
Territoire-de-Belfort (90)	75
Seine-Saint-Denis (93)	76
Val-d'Oise (95)	77
Haute-Corse (2B)	80
Grenoble	83

Solidarités actives en chiffres 85

L'équipe	86
Les collectivités territoriales partenaires.....	90
Les partenaires nationaux	91
Les Mardis du Génie	92
La Revue succincte d'activité	92
Les contributions	93
Les conférences	95
Les ressources financières	95
Le guide sur les enseignements des expérimentations	96

Glossaire 98**Vos contacts à Solidarités actives 100**

Les faits marquants de 2008

► **Dates rouges :**
événements
organisés
par l'Ansa

► **Dates vertes :**
événements
auxquels
a participé
l'Ansa

► **Dates bleues :**
événements
nationaux

Mars

31

Colloque sur les politiques publiques de développement des usages TIC et de lutte contre la fracture numérique (Paris)

Avril

23

Grenelle du microcrédit personnel et de l'inclusion financière

Mai

19

Grenelle sur la formation professionnelle (Cergy)

24

Clôture du Grenelle de l'insertion

Juin

25

Journée de Solidarités actives sur l'apport des expérimentations RSA et CUI à la généralisation et à la mutualisation des bonnes pratiques (Paris)

Juillet

9

Conférence de concertation RSA

Août

28
29

Annnonce de la généralisation du RSA

Séminaire sur l'offre de services de Solidarités actives pour accompagner la généralisation du RSA (Angoulême)

Septembre

18

20^{es} journées techniques de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (Mâcon)

23

Atelier sur le RSA lors des Ateliers nationaux de la solidarité (Lyon)

Octobre

13
17

Journée d'échanges et de mutualisation de bonnes pratiques sur le CUI (Paris)

Première rencontre pour la création d'un réseau européen

Novembre

6

Lancement des expérimentations Tic'Actives et insertion en partenariat avec la Mission Ecoter, la Caisse des dépôts et le soutien de Microsoft France (Paris)

21

Rencontres de l'expérimentation sociale en Europe (Grenoble)

28

Première étape du Tour de France de présentation de la loi à Nancy

Décembre

1^{er}

Promulgation de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion

20^e anniversaire du RMI

LES ACTIONS THÉMATIQUES

Le revenu de solidarité active

De l'expérimentation à la généralisation

Les objectifs

Le dispositif du revenu de solidarité active (RSA) a pour objectif de lutter contre la pauvreté et d'inciter à la reprise d'activité. Le RSA s'articule autour de plusieurs principes :

- garantir que chaque heure travaillée supplémentaire améliore le revenu global de la famille ;
- faire en sorte que les ressources globales de la famille lui permettent de franchir plus rapidement le seuil de pauvreté ;
- proposer un accompagnement individualisé vers et dans l'emploi des bénéficiaires pour favoriser le retour et le maintien dans l'emploi.

Les expérimentations

► L'accompagnement des conseils généraux dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA

Parmi les conseils généraux qui se sont portés candidats à l'expérimentation, vingt (près des deux tiers) sont accompagnés par Solidarités actives. Chaque département est libre de fixer certaines des modalités d'application du dispositif (barème, taux de cumul, taux d'activité, public concerné...).

Solidarités actives accompagne les départements dans la mise en œuvre des éléments suivants :

- affiner les modalités de construction du dispositif localement ;
- préparer et animer ou coanimer les instances de pilotage du projet ;
- participer et coanimer les réunions techniques avec les travailleurs sociaux et les organismes de paiement ;
- participer à et/ou coanimer certaines réunions d'informations sur le dispositif, en particulier à destination des bénéficiaires du RMI ;
- participer à la préparation et à l'animation de la « mobilisation et participation des personnes aux dispositifs d'insertion » ;
- appuyer le département dans l'évaluation du dispositif, par l'élaboration d'indicateurs de suivi, en lien avec l'ensemble des acteurs.

À partir du dernier trimestre 2008, Solidarités actives a commencé à travailler avec les départements désireux de bénéficier des enseignements tirés des expérimentations et préfigurant la généralisation du dispositif le 1^{er} juin 2009.

► L'évaluation des expérimentations

Le comité d'évaluation des expérimentations du RSA – spécialement institué à cet effet en juillet 2007 et présidé par François Bourguignon, directeur de l'École d'économie de Paris – a rendu au gouvernement et au président de l'Assemblée nationale un rapport d'étape pour alimenter le débat sur la généralisation du RSA.

L'évaluation consiste à comparer la situation des allocataires de minima sociaux sur les territoires expérimentaux avec des territoires témoins les plus ressemblants possibles, puis à en déduire les effets du dispositif expérimenté par simple différence, tout en tenant compte du contexte économique local.

L'évaluation au niveau national

Solidarités actives a contribué à alimenter la réflexion du comité d'évaluation sur les indicateurs pertinents et a mobilisé régulièrement les acteurs sur les territoires pour que le comité dispose, en temps et en heure, des données nécessaires à son travail.

L'évaluation au niveau local

Chaque département ayant la possibilité de compléter l'évaluation nationale par une évaluation plus proche des objectifs locaux visés par le conseil général, Solidarités actives a participé à l'élaboration des protocoles, des questionnaires et des entretiens qui alimentent ces évaluations départementales. La diversité des choix des conseils généraux a pu s'orienter, par exemple, vers une connaissance plus précise des secteurs d'activité des bénéficiaires (services à la personne, bâtiment, industrie...), de la typologie de la population (femmes seules avec enfants, jeunes, cas emblématiques...). Ces évaluations locales se sont appuyées sur des méthodes variées.

► **La mobilisation et l'information des publics concernés**

Dans le cadre de l'expérimentation du RSA, les chargés de mission ont animé des groupes de bénéficiaires du RMI/RSA/API. En fonction des stratégies départementales, ces groupes ont été associés à l'élaboration du dispositif avec un objectif d'information, de consultation, de concertation voire de co-construction et d'évaluation permanente.

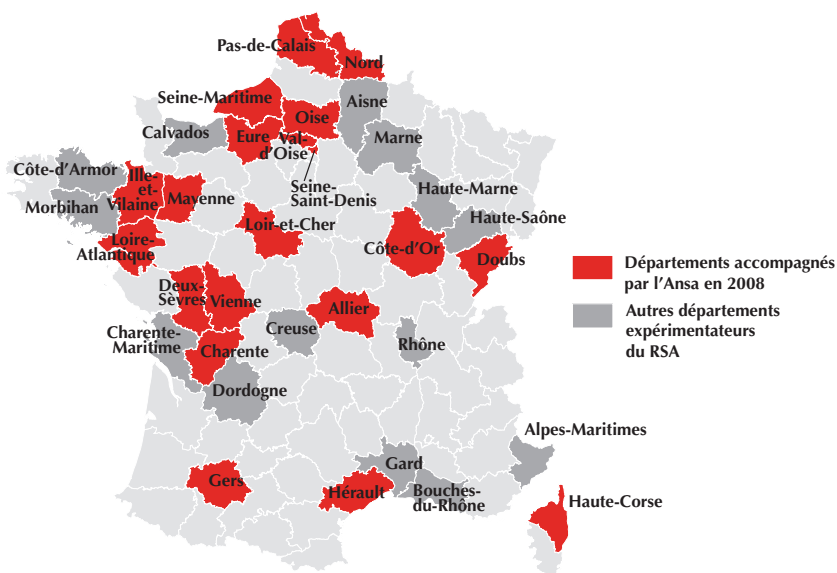
Les territoires d'intervention

Départements accompagnés par l'Ansa en 2008 (*en rouge sur la carte*):

Allier, Charente, Côte-d'Or, Doubs, Eure, Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Mayenne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Haute-Corse.

Autres départements expérimentateurs du RSA (*en gris sur la carte*):

Aisne, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Creuse, Dordogne, Gard, Marne, Haute-Marne, Morbihan, Rhône, Haute-Saône.



La préparation de la généralisation en 2009

La loi constitue la synthèse et le résultat de l'ensemble des travaux menés depuis 2006. Ce texte trouve son fondement dans un processus original, qui a combiné expérimentation locale, concertation nationale et association des bénéficiaires des dispositifs d'insertion. Son élaboration a permis de dégager plusieurs lignes de force pour la refonte des politiques d'insertion : la participation effective des personnes intéressées à « la définition, la conduite et l'évaluation » de ces politiques, la nécessaire construction de parcours d'insertion coordonnés par un référent unique et la place du département et des acteurs locaux au cœur du dispositif.

► La contribution au débat sur les modalités de généralisation du RSA

- L'Ansa a participé à la rédaction du Livre vert sur le RSA (doit-il être versé sur la base d'une déclaration mensuelle ou trimestrielle des ressources?). Une journée interdépartementale a par ailleurs été organisée à Pau pour recueillir les propositions des acteurs des conseils généraux, des CAF et de Pôle emploi notamment.
- La préparation de la généralisation du RSA a également donné lieu à la rédaction d'une étude sur l'accès au RSA des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation d'aide à l'emploi (ARE).

► La participation au Grenelle de l'insertion

Dans le cadre de la refonte des politiques d'insertion, Solidarités actives a participé au Grenelle de l'insertion. Elle a participé au titre de « personnalité qualifiée » aux travaux du groupe « parcours d'insertion » en y apportant plusieurs contributions et a publié quatre études :

- *Comment simplifier et rendre plus efficaces les politiques d'insertion ?*
- *Quel rôle confier aux différents acteurs et quel pilote désigner ?*

- Les personnes détenues, trop souvent « oubliées » de l'insertion ;
- Les entreprises classiques et l'insertion ;
- L'accueil des publics et la définition du projet d'insertion.

Les chargés de mission ont aussi participé à l'organisation des Grenelle « délocalisés », notamment en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise et dans l'Hérault.

Enfin, Solidarités actives a animé, à la demande du haut-commissaire aux Solidarités actives, le collège des bénéficiaires mobilisés dans le Grenelle.

► Les échanges entre départements et la mutualisation des enseignements des expérimentations

Le 25 juin 2008, une trentaine de conseils généraux ont participé à la première Journée de Solidarités actives sur « l'apport des expérimentations RSA et CUI à la généralisation et à la mutualisation des bonnes pratiques ». À l'issue de ces travaux a été publié un ouvrage de référence, *Généraliser le revenu de solidarité active et le contrat unique d'insertion : recommandations et bonnes pratiques*, sur les principaux enseignements des expérimentations RSA et CUI menées dans les départements.

Ce « guide » s'appuie sur les retours d'expériences des chargés de mission de Solidarités actives présents sur le terrain auprès des conseils généraux et sur les contributions des acteurs locaux partenaires (cf. *Solidarités actives en chiffres*, p. 96).

Forte de plus de deux ans d'expérimentation du RSA, Solidarités actives adopte une démarche de capitalisation et de mutualisation des expériences, afin de répondre à des exigences internes mais aussi à la demande des conseils généraux dans ce domaine. Ces rencontres et échanges ont permis d'enrichir les débats lors de l'élaboration de la loi généralisant le RSA, de faire bénéficier chaque territoire de l'expérience acquise et sont à l'origine des « Ateliers de Solidarités actives » initiés en 2009.

L'accompagnement

Les expérimentations ont permis à Solidarités actives de développer différentes approches et pratiques d'accompagnement, que ce soit en termes de choix organisationnels, d'outils ou de philosophie (face-à-face, plate-forme unique d'accueil, charte tutorat entreprise...). Les contrats RSA, développés avec l'appui de Solidarités actives, ont pris des formes différentes selon les départements mais couvrent en général les champs suivants :

- la situation de la personne (familiale, professionnelle, formation...) ;
- le nouvel emploi ou la formation en cours ainsi que le diagnostic socio-professionnel ;
- le plan d'actions avec un volet professionnel (aides concrètes à la résolution de problèmes périphériques à l'emploi) et un volet social (santé, budget, logement) si nécessaire ;
- les modalités de contact, voire la date du prochain suivi.

L'un des principaux changements apportés par les expérimentations RSA et CUI concerne le champ de l'accompagnement, qui devient un élément central des dispositifs et un élément clef pour une insertion durable dans l'emploi. Dans le cadre des expérimentations RSA et CUI, l'accompagnement se poursuit au-delà de la recherche d'activité par un accompagnement dans l'emploi grâce notamment à la mise en place d'un référent unique de parcours.

L'allocation financière

Dans le cadre des expérimentations, lorsqu'une personne est inscrite dans le dispositif RMI (ou API) et qu'elle prend, reprend ou crée une activité : les trois premiers mois, elle pourra cumuler l'intégralité du RMI (ou l'API le cas échéant) et 100 % de ses revenus d'activité. À partir du quatrième mois, le bénéficiaire reçoit une allocation RSA lui permettant d'atteindre un revenu garanti correspondant au RMI majoré d'un pourcentage des revenus du travail (entre 60 et 70 %) laissé au choix du département. Si les revenus du travail dépassent le montant du revenu garanti, alors le bénéficiaire n'a plus droit au RSA. Le RSA est généralement calculé sur la base de la déclaration trimestrielle de ressources (DTR) et versé de façon mensuelle par la CAF ou la MSA.

Solidarités actives a réalisé une étude sur le thème : *« Le RSA doit-il être versé sur la base d'une déclaration mensuelle ou d'une déclaration trimestrielle de ressources ? »*, qui présente les conclusions suivantes :

- une déclaration mensuelle est la condition indispensable à la réussite de la réforme ;
- le traitement mensuel du RSA nécessite une réorganisation des opérateurs (notamment CAF et MSA) et une réforme de leur système d'information.

L'aide à la reprise d'activité

Si le bénéficiaire du RSA a besoin d'une aide d'urgence, ponctuelle, pour répondre à des frais liés à sa reprise d'emploi (transports, garde d'enfants etc.), il peut faire la demande d'un « coup de pouce » financier à son référent, une aide ponctuelle, adaptée, complémentaire et rapidement disponible.

Ce coup de pouce financier est aussi appelé aide personnalisée à la reprise d'activité (APRA). L'APRA est financée par une enveloppe de l'État à la disposition du département. Les conseils généraux sont libres d'adopter les règles qu'ils souhaitent, en choisissant les montants, les champs et les modalités d'attribution de l'aide. Il existe une multitude de dispositifs différents selon les départements. La plupart ont été construits avec l'appui de l'Ansa.

Certains dispositifs mis en place au niveau local perdront vraisemblablement de leur pertinence au regard de l'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) qui sera mise en place et financée dans le cadre du Fonds national des Solidarités actives.

L'Ansa a participé activement avec ses partenaires, les conseils généraux, à cette pratique novatrice d'expérimentation sociale pour la mise en œuvre du RSA. Par son expertise elle a permis aux départements d'expérimenter puis de préfigurer la généralisation du RSA tout en mettant ses compétences à la disposition des conseils généraux et des services de l'État chargés du suivi des allocataires de l'API. Le RSA, sujet transverse aux problématiques sociales, économiques et professionnelles, a permis une ouverture sur plusieurs projets et thèmes de recherche favorisant la lutte contre la pauvreté et l'insertion socioprofessionnelle : accès à la mobilité, accès à la culture, création de plateformes uniques d'accueil, microcrédit personnel, etc.

Le contrat unique d'insertion

Passer des contrats aidés à des contrats aidants

Le contexte

L'expérimentation du contrat unique d'insertion (CUI) vise à simplifier le dispositif des contrats aidés mis en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale et à développer une prise en charge des bénéficiaires permettant de viser l'insertion durable.

Faire du CUI un contrat aidant, tel a été l'objectif des expérimentations. Plusieurs études et rapports ont pointé les travers des contrats aidés actuels, notamment le rapport du Sénat de février 2007 qui fait suite à une enquête de la cour des comptes.

Cette enquête révèle l'éclatement, la complexité et la forte instabilité des conditions de mise en œuvre des contrats aidés, en dépit d'un commencement de rationalisation de ces dispositifs avec le plan de cohésion sociale. Il est pointé le « mouvement de balancier » entre secteur marchand et secteur non marchand, qui s'effectue au gré de la conjoncture et ajoute à l'illisibilité des mesures. Par ailleurs il est constaté que la répartition des crédits dans le cadre d'« enveloppes uniques régionales » est aussi facteur de confusion sur le terrain eu égard aux injonctions nationales destinées à focaliser les politiques sur certains publics.

L'impact réel des contrats aidés sur la réduction du nombre de chômeurs et les créations d'emploi reste difficile à évaluer. Toutefois, leur rôle en matière d'insertion sociale ne doit pas être négligé.

La révision du dispositif s'imposait afin d'introduire plus d'efficacité pour une enveloppe nationale conséquente de 4,3 milliards d'euros (2006) consacrée aux principaux contrats aidés visés par la réforme.

Les expérimentations

Les expérimentations ont permis aux départements de redessiner les contours d'un nouveau contrat aidé. Les dérogations proposées par les textes ont permis de faire varier les durées hebdomadaires de travail, les durées des contrats, les montants d'aide versés aux employeurs et de construire des dispositifs d'accompagnement et de formation personnalisés.

Les principales évolutions apportées par les départements visent :

- un engagement vers l'insertion durable des bénéficiaires (CDI, CDD de plus de 6 mois, recherche d'une insertion pérenne à l'issue du contrat aidé);
- un renforcement des moyens humains et financiers pour assurer l'insertion durable (aides financières à la reprise d'emploi, formation, accompagnateurs dédiés...);
- une remise à plat des pratiques d'accompagnement;

- un positionnement de l'accompagnement comme un service
 - aux entreprises,
 - aux bénéficiaires ;
- un travail d'implication des entreprises ;
- une forte volonté d'évaluation (qualitative, budgétaire...).

De même que les expérimentations du RSA, les expérimentations du CUI font l'objet d'une évaluation dans le cadre du comité national d'évaluation. Un organisme externe est chargé d'évaluer le dispositif et ses impacts dans la perspective de la généralisation du CUI.

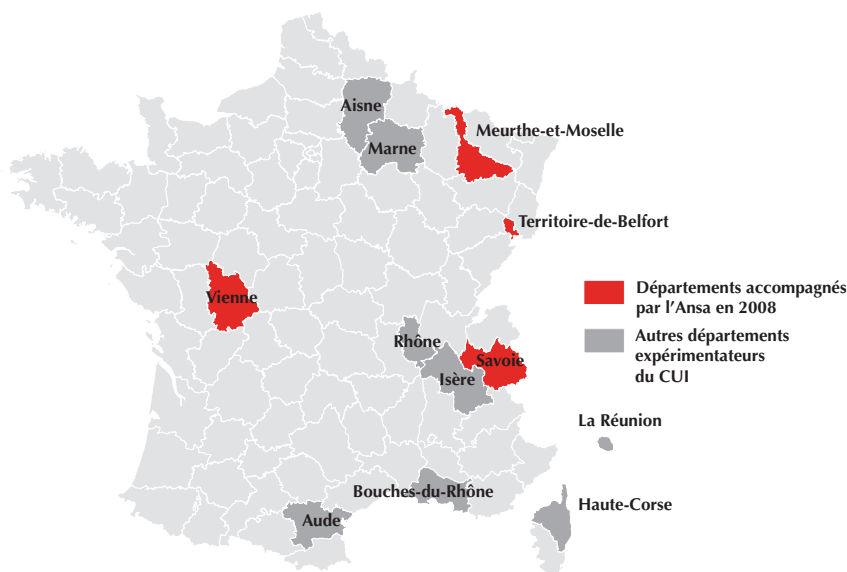
Les territoires d'intervention

Vingt départements ont été habilités à expérimenter. Mais seulement treize d'entre eux ont mis en œuvre l'expérimentation avec des formes variées :

- 3 départements ont conçu un projet répondant aux critères CUI (expérimentation conjointe avec l'État visant tous les bénéficiaires de minima sociaux). Il s'agit des départements de La Réunion, la Vienne, la Savoie ;
- 4 départements ont modifié les contrats pour les seuls bénéficiaires du RMI : la Meurthe-et-Moselle, le Rhône, le Territoire-de-Belfort, l'Isère ;
- 4 départements ont aménagé les contrats du secteur non marchand pour les bénéficiaires du RMI : la Haute-Corse, les Bouches-du-Rhône, l'Aude, la Marne ;
- 1 département a mis en œuvre des dérogations ciblées : l'Aisne.

Départements accompagnés par l'Ansa en 2008 (en rouge sur la carte) : Meurthe-et-Moselle, Savoie, Vienne, Territoire-de-Belfort.

Autres départements expérimentateurs du CUI (en gris sur la carte) : Aisne, Aude, Bouches-du-Rhône, Haute-Corse, Isère, Marne, Rhône, La Réunion.



L'accompagnement

Les départements expérimentateurs ont investi fortement dans l'accompagnement des bénéficiaires en contrats aidés. Afin de répondre à l'objectif d'insertion durable, ils ont mis en place différents moyens :

- désignation d'accompagnateurs dans l'emploi travaillant avec les bénéficiaires et les tuteurs en entreprise ;
- élaboration de référentiels d'accompagnement dans l'emploi et d'outils associés : diagnostic dans l'emploi, outils de suivi dans l'emploi... ;
- élaboration ou refonte de charte d'accompagnement dans l'emploi précisant les missions de chacun des acteurs ;
- contractualisation avec les entreprises, les salariés et les accompagnateurs ;
- travail de professionnalisation des accompagnateurs.

Les premiers enseignements des actions développées mettent en évidence l'importance de la contractualisation tripartite de l'accompagnement (tuteur, salarié, accompagnateur). Elle permet à chacun de situer ses implications et de formaliser les attentes vis-à-vis de l'intégration de la personne en contrat aidé. Elle clarifie les interventions des uns et des autres et pose le contrat aidé comme une étape vers l'insertion durable.

Le travail de suivi développé consiste à agir de manière active dans le cadre de l'accompagnement et à anticiper les difficultés qui peuvent surgir eu égard à la situation personnelle, professionnelle ou de santé du bénéficiaire.

Les freins financiers ou périphériques liés à la reprise d'emploi sont pris en charge dans la majorité des conseils généraux expérimentateurs. Des aides financières sont débloquées rapidement pour faire face aux besoins et parfois des solutions plus lourdes sur le plan social sont mises en œuvre (endettement, garde d'enfant, mobilité, etc.).

L'accompagnement confère une double mission d'appui à l'accompagnateur : la première auprès du bénéficiaire pour l'aider dans la prise de poste ; la seconde auprès du tuteur pour l'aider à décrypter les situations difficiles et échanger sur les actions à développer dans le cadre de l'activité professionnelle ou non. La « qualité » des relations développées avec le tuteur et l'implication du bénéficiaire conditionne fortement les résultats.

Le tutorat

Désigner un tuteur pour faciliter l'intégration du bénéficiaire, suivre ses évolutions est devenu un acte systématique défini dès la signature du contrat aidé dans les expérimentations suivies par l'Ansa.

Le tuteur se positionne dans le même état d'esprit que le maître d'apprentissage prévu dans les contrats d'apprentissage même si sa mission ne va pas jusqu'à l'acquisition d'une formation professionnelle certifiée. Il est chargé de faciliter l'intégration de la personne, l'adaptation au poste, de développer ses apti-

tudes et ses savoir-faire. Il dispose de l'appui de l'accompagnateur dans cette tâche et notamment du regard croisé bénéficiaire/accompagnateur/tuteur.

Le tuteur est signataire de la charte d'accompagnement tripartite connaissant ainsi dès le début du contrat les engagements auxquels il devra faire face.

Ce point est perçu comme très positif par les entreprises, les bénéficiaires et les accompagnateurs selon les premières enquêtes qualitatives réalisées dans les départements.

La formation

Les expérimentations « contrats aidés » positionnent la formation comme un outil permettant de faciliter l'insertion pérenne.

Ainsi plusieurs situations sont recensées allant de la mise en œuvre obligatoire de formation dans chaque contrat à des actions spécifiques en fonction des besoins détectés.

Dans tous les cas, les accompagnateurs sont chargés d'aider les entreprises à monter le dossier formation. Les prises en charge de formation prennent différentes formes ; financement par l'entreprise seule, cofinancement avec le conseil général, cofinancement entreprise/conseil général/conseil régional.

Les expérimentations mettent en évidence le besoin de souplesse par rapport à l'entreprise et confèrent un rôle important à l'accompagnateur pour un appui au montage du projet de formation lorsque celui-ci est validé et considéré comme une valeur ajoutée pour le bénéficiaire.

Elles pointent les difficultés administratives liées à des mises en œuvre de cofinancements conjoints.

Il est considéré comme primordial de faire comprendre l'intérêt d'une formation reconnue afin de la valoriser à terme dans l'entreprise ou dans le cadre d'un d'emploi à venir.

La généralisation en 2010

La loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion intègre la généralisation du CUI. Le CUI sera mis en œuvre en 2010. Seuls deux contrats demeureront : le contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand.

Les principaux enseignements des expérimentations ont été pris en compte dans le texte de loi :

- souplesse dans la définition du contour du contrat (durée horaire, durée du contrat, montant de l'aide, durée de versement de l'aide...);

- mise en œuvre d'un dispositif d'immersion et d'appropriation par les bénéficiaires des contrats aidés du secteur non marchand ;
- prise en compte de la contractualisation tripartite sur la convention ;
- renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires ;
- mobilisation des entreprises sur la formation et l'accompagnement ;
- possibilité pour les départements de verser une aide à l'employeur supérieure à celle définie par l'État pour certains secteurs d'activités à définir ;
- possibilité pour les collectivités de créer un contrat aidé spécifique sans financement État (hormis exonérations de charges sociales).

La mise en œuvre du CUI répond à la simplification du dispositif « contrats aidés », laisse des marges de manœuvre locales et renforce la responsabilité de chacun des acteurs dans le cadre de l'accompagnement vers l'insertion durable.

Une telle évolution du dispositif implique un accompagnement des changements auprès de l'ensemble des acteurs pour être en conformité avec l'esprit de la loi.

Chargées de mission Ansa : Claude Gorges, Marine Groleau, Brigitte de la Houssaye.

L'accès à la culture

Innover pour insérer

Le projet en Meurthe-et-Moselle

Dans le cadre de son partenariat avec le conseil général de Meurthe-et-Moselle en 2008, l'Ansa a réalisé une étude sur l'accès à la culture sur le territoire du Val de Lorraine. Cette étude a permis à l'Ansa d'élaborer plusieurs recommandations sur la place de la culture dans l'insertion sociale et le rôle des différents acteurs dans ce domaine.

En 2006, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a décidé de mobiliser l'ensemble des politiques publiques départementales sur l'objectif d'insertion. Fin 2006, il a été décidé d'engager une réflexion sur la création d'une carte unique qui faciliterait l'accès à la culture, aux loisirs, au sport et aux transports des bénéficiaires du RMI. À la suite de cette réflexion, le conseil général a proposé d'expérimenter un « chéquier découverte », et de le tester sur un territoire avant de le généraliser à tout le département. Le territoire du Val de Lorraine s'est porté volontaire pour mener cette expérimentation. Le conseil général, le pays et les opérateurs du Val de Lorraine avaient déjà expérimenté un dispositif approchant dénommé Pass'Culture.

Par conséquent, il semblait logique que l'Ansa accompagne l'évaluation de ce dispositif avant de se lancer dans une expérimentation supplémentaire.

Les actions

L'Ansa a réalisé un état des lieux des actions existantes visant à améliorer l'accès à la culture sur le territoire du Val de Lorraine. Dans le cadre de cette étude, il paraissait opportun de ne pas se limiter à la cible des bénéficiaires du RMI mais de l'élargir à l'ensemble des publics éloignés de la culture.

L'étude a été réalisée en deux étapes :

- une étude menée au niveau local à partir d'entretiens et de rencontres avec les acteurs concernés ;
- une étude complémentaire et comparative au niveau national, sur la politique d'insertion par la culture du département du Nord et le dispositif Passeport loisirs et culture de la ville de Rennes.

En parallèle, comme dans la majorité des projets menés par l'Ansa, un groupe de bénéficiaires du RMI a été constitué, afin d'associer les personnes concernées à la réflexion d'un dispositif adapté à leurs besoins et envies. Deux réunions ont été organisées et entre les deux séances de travail, une sortie culturelle a été organisée.

Les enseignements

L'évaluation du dispositif Pass'Culture et la réalisation de l'étude ont permis de dégager plusieurs recommandations pour l'amélioration de l'accès à la culture en général et pas seulement sur le territoire du Val de Lorraine.

Pour élaborer une politique d'accès à la culture, un postulat de base doit être posé, celui de la présence d'une offre culturelle. Trois éléments semblent fondamentaux pour élaborer une politique d'accès à la culture cohérente et efficiente :

- faciliter financièrement l'accès, condition indispensable mais non suffisante ;
- informer, diffuser les programmes et orienter ;
- mobiliser et accompagner les publics éloignés de la culture.

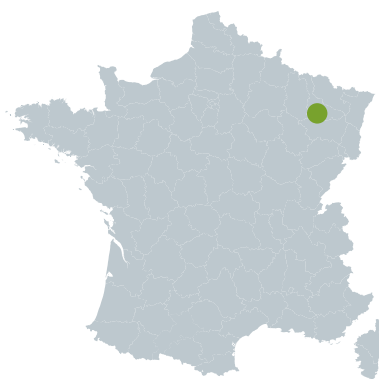
Chacun de ces axes est essentiel et le dispositif ne peut fonctionner s'il manque un élément. Si le conseil général est garant de la démarche globale et peut la financer, il est en revanche de la responsabilité de l'ensemble des acteurs concernés de se concerter et de se mobiliser (acteurs culturels, associations, centres sociaux et culturels, chantiers d'insertion, centres médico-sociaux).

Chiffres clés

- Date de fin de l'étude : décembre 2008.
- 8 bénéficiaires du RMI ont participé à l'étude en tant que groupe de personnes visées par le dispositif.
- 17 entretiens ont été réalisés pour l'élaboration de l'étude.

Le territoire d'intervention

Meurthe-et-Moselle (pays Val de Lorraine).



Les perspectives

Pour faire suite au rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'application et l'impact de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, la Direction générale de l'action sociale (DGAS) et le ministère de la Culture et de la Communication ont confié à l'association *Cultures, publics et territoires*, dès 2008, l'organisation d'un séminaire national pour une culture solidaire.

Ce séminaire, qui se déroulera les 11 et 12 mai 2009, a pour objectif l'élaboration de nouvelles pistes d'action afin de favoriser la rencontre des personnes en situation de précarité avec le milieu artistique et culturel. À partir des actions innovantes développées par les réseaux associatifs, sociaux, les structures culturelles mais aussi les collectivités locales, il s'agira d'initier une charte pour une « solidarité culturelle active », fixant notamment les grands principes de l'action culturelle en direction des publics en situation d'exclusion.

Le comité de pilotage du séminaire est chargé de faire émerger les problématiques essentielles et pistes de débat devant permettre l'élaboration de la charte. L'Ansa participe à ce comité de pilotage aux côtés de la DGAS, du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire et Direction de la protection judiciaire de la jeunesse), du Théâtre du Grabuge, de la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture de France, de l'Institut des villes, de la Fédération des centres sociaux et socioculturels, de la Fondation Abbé-Pierre, d'ATD Quart Monde et de l'association Décider.

L'Ansa, forte des conclusions de l'étude sur l'accès à la culture en Meurthe-et-Moselle et de son travail sur la mobilisation des personnes concernées par les politiques d'insertion, animera l'une des tables rondes du séminaire. Celle-ci aura pour thème la question de la prise en compte des publics, ici les personnes en situation de précarité, au cœur des politiques et des projets culturels locaux.

Chargées de mission Ansa : Marine Groleau, Viviane Lambert-Lalitte.

Le microcrédit personnel

Un nouvel outil dans la palette de l'action sociale pour le financement de projets d'insertion et la prévention du surendettement

Le projet

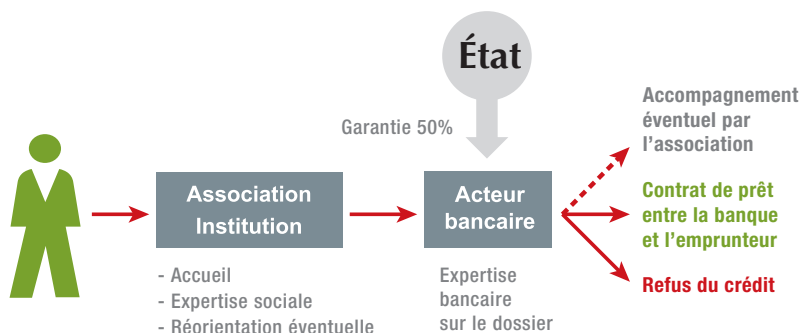
Les accidents de la vie (perte d'un emploi, décès d'un conjoint, divorce) combinés aux comportements des acteurs (par exemple le resserrement des crédits et découverts bancaires récemment observés dans le contexte de crise ou, à l'inverse, certaines pratiques de crédit peu responsables) peuvent rapidement conduire à des situations d'exclusion financière et bancaire (surendettement, nonaccès au crédit, privation de moyens de paiement) aux conséquences sociales parfois dramatiques (expulsion du logement, reste à vivre dérisoire pour l'alimentation et l'hygiène, impossibilité de faire face aux dépenses de santé, etc.).

Le microcrédit personnel (ou social) est destiné aux personnes exclues de l'accès au crédit bancaire du fait de leur faible solvabilité. Il s'agit d'un crédit d'un montant compris entre 300 et 3 000 € visant à financer tout projet personnel d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Sa mise en œuvre résulte d'un partenariat entre les acteurs suivants :

- un acteur social (CCAS, association, etc.) qui effectue l'instruction du dossier et propose un accompagnement à l'emprunteur dans son projet ;
- un établissement de crédit, généralement une banque, qui prête l'argent ;
- l'État qui apporte à l'établissement de crédit une garantie à hauteur de 50 %. En contrepartie, l'établissement de crédit ne doit demander aucune garantie à l'emprunteur et ne lui facturer aucun frais de dossier.

Cette garantie est apportée par le Fonds de cohésion sociale, créé en 2005 et dont la gestion a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations.



Les actions

► La réalisation d'une étude pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : « Microcrédit social : diagnostic et perspectives de développement »

L'Ansa a été mandatée par la CDC pour réaliser une étude sur le microcrédit personnel comprenant, d'une part, la réalisation d'un diagnostic des actions en place et, d'autre part, l'élaboration d'un cahier des charges préfigurant des expérimentations de terrain.

Cette étude a été menée entre septembre 2007 et février 2008 sur la base :

- de nombreuses « visites terrains » à travers la France ;
- de la conduite de réunions de travail avec des acteurs du dispositif, des personnes qualifiées et des personnes morales associées ;
- d'un travail d'analyse approfondi sur le microcrédit personnel comme outil de lutte contre l'exclusion du crédit bancaire et le surendettement et sur les moyens d'accélérer son développement.

Le rapport final de l'étude, remis à la CDC le 25 février 2008, présente les caractéristiques de dispositifs expérimentaux de microcrédit personnel que l'Ansa propose aux collectivités locales. Ce rapport a constitué l'un des documents de référence de la rencontre du Grenelle de l'Insertion consacrée au microcrédit personnel (23 avril 2008). L'Ansa était partie prenante du groupe de travail préparatoire.

► L'accompagnement à la mise en œuvre de dispositifs de microcrédit personnel

De nombreuses collectivités locales, particulièrement des conseils généraux, se sont adressées à l'Ansa pour étudier la mise en œuvre de dispositifs de microcrédit personnel.

À ce jour, plusieurs d'entre elles travaillent concrètement avec l'Ansa pour la réalisation d'une étude préparatoire à la mise en œuvre d'un dispositif départemental qui comprend, entre autres, les axes suivants :

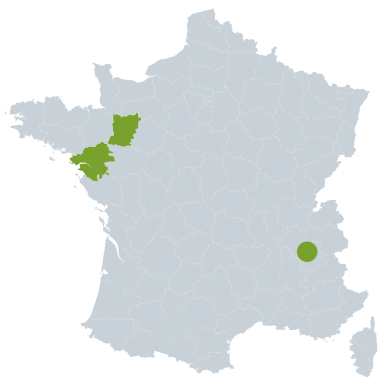
- faire un diagnostic des dispositifs de microcrédit personnel existants sur le territoire départemental, et proposer une harmonisation des dispositifs, voire les caractéristiques d'un nouveau dispositif départemental ;
- étudier les modalités d'articulation du dispositif de microcrédit personnel avec les aides financières, légales ou facultatives, octroyées par le conseil général ou ses partenaires (CAF, CCAS, etc.) ;
- analyser les modalités d'articulation du dispositif de microcrédit personnel avec le traitement des situations de surendettement des particuliers.

Ces actions sont réalisées en coordination et avec l'appui financier de la CDC.

Les territoires d'intervention

Projets 2009 : Loire-Atlantique (en partenariat avec le conseil général), Mayenne (en partenariat avec le conseil général), ville de Grenoble (en partenariat avec le CCAS de Grenoble, avec l'objectif de réaliser le premier prêt fin avril 2009).

Des contacts sont actuellement en cours avec d'autres collectivités.



Les perspectives

Convaincue que les problématiques de l'exclusion financière et bancaire doivent être abordées de manière globale et systémique, l'Ansa a créé, fin 2008, une cellule interne baptisée « aides sociales et inclusion financière ». En effet, face aux difficultés rencontrées par une personne, il est nécessaire de pouvoir apprécier les actions à mettre en place au regard de l'ensemble des dispositifs disponibles, afin de l'orienter vers la solution la plus adaptée ou permettre la combinaison de plusieurs solutions (par exemple une aide complétée par un microcrédit comme cela se fait dans certains dispositifs, un dossier de surendettement et un microcrédit pour débloquer des situations absurdes rencontrées aujourd'hui).

Regroupant l'expertise acquise dans les domaines des problématiques budgétaires, des droits connexes, des aides facultatives, du microcrédit personnel et du surendettement, cette cellule, dotée à ce jour d'une équipe de 5 personnes, sera chargée de mener les projets sur le terrain tout en jouant un rôle de recherche et développement.

Début 2009, la cellule « aide sociale et inclusion financière » a été sollicitée pour intégrer le groupe de travail constitué par la sénatrice Sylvie Desmarescaux dans le cadre de la mission de réflexion sur les dispositifs d'aides sociales locales qui lui a été confiée par le Premier ministre.

Chargés de mission Ansa : Émilie Grouès, Sylvie Hanocq, Arthur Lhuissier, Manuel Nunez, Fabien Tocqué.

Les plates-formes de mobilité

La mobilité des personnes en difficulté : l'injonction paradoxale

Le contexte

La question de la mobilité peut être abordée selon trois dimensions :

- Les distances moyennes à parcourir pour faire ses courses ou se rendre au travail ont doublé entre 1975 et 2000.
- Le marché du travail a évolué et les formes d'emploi atypiques (CDD, intérim, temps partiel, horaires décalés, travail de nuit et de week-end) se sont multipliées. Ces emplois imposent souvent des mobilités dispersées et/ou désynchronisées par rapport au temps de la vie quotidienne (les horaires de l'école, des services publics...) : travailler une semaine sur une zone d'activité et sur une autre la semaine suivante ; avoir un poste de caissier ou d'employé d'étages aux horaires décalés, etc.
- La troisième dimension est moins connue mais tout aussi déterminante : la mobilité est une capacité qui s'acquiert et qui se perd. Lorsque, pour des raisons notamment financières, des personnes se retrouvent assignées à de petits territoires (le quartier en zone urbaine ou le village), elles vivent une réduction des possibles et une prise d'habitude de cette limitation, tant dans leurs corps que dans leurs compétences cognitives. Les professionnels de l'insertion en témoignent : faire cinq kilomètres, se rendre « à la ville », utiliser une grille horaire et gérer des correspondances : toutes ces actions qui pour les plus « insérés » sont des acquis, deviennent des épreuves complexes qui génèrent des peurs et des blocages pour les autres. Aussi, dans la construction des solutions, il ne suffira pas de raisonner en termes d'équipements et de moyens pour traiter les problèmes de mobilité des populations précaires.

Ces évolutions générales touchent plus particulièrement les populations précarisées qui n'ont que rarement les moyens financiers de la mobilité, sont globalement plus concernées par les emplois atypiques de part leur faible qualification et qui, enfin, ont souvent perdu la compétence de la mobilité. L'antienne contemporaine de la mobilité est bien, pour les exclus, une injonction paradoxale.

Il n'est donc pas surprenant que dans l'enquête réalisée en juillet 2007 par TNS/SOFRES pour le compte du haut-commissariat aux Solidarités actives contre la pauvreté, la mobilité soit citée en troisième position par les bénéficiaires du RMI parmi les freins périphériques au retour à l'emploi.

Le projet en Côte-d'Or

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le conseil général de la Côte-d'Or a souhaité que l'Ansa fasse des propositions concrètes qui permettent de lever les freins à la mobilité des personnes en insertion. Un territoire d'expérimentation particulièrement concerné par ces problématiques de par sa superficie et sa faible densité a été identifié : le Pays châtillonnais.

Sous l'égide du directeur de la communauté de communes du Pays châillonnais, la question de la mobilité a été abordée selon deux problématiques complémentaires : comment améliorer l'offre de transport public pour l'ensemble de la population et quelles solutions spécifiques apporter aux publics les plus précarisés ?

L'étude de faisabilité a été réalisée en complémentarité avec le cabinet de conseil en urbanisme, habitat et déplacements CODRA (Conseil à la décision et à la réalisation en aménagement).

Les solutions « tout public » sont portées par la communauté de communes du Pays châillonnais :

- une centrale d'information sur l'offre de transport, les horaires et les tarifs, accessible par un numéro vert ;
- un « ticket pays », au prix forfaitaire de 1,50 € le trajet, qui permet à l'ensemble de la population d'utiliser les transports scolaires sur les lignes non desservies par la société de transport prestataire du conseil général (Transco).

Les solutions pour les personnes les plus en difficulté, quel que soit leur âge, sont portées par la mission locale des Marches de Bourgogne :

- un conseiller en mobilité pour accompagner les personnes dans leur demande et leur projet ;
- un soutien à l'examen du code de la route ;
- la possibilité d'aides financières dédiées à la mobilité (permis de conduire, etc.) ;
- le prêt de voitures, de scooters thermiques et électriques, de vélos à assistance électrique ;
- le prêt d'un véhicule 9 places (prêt à des associations, visites d'entreprises, etc.).

Les enseignements

La qualité et l'opérationnalité des solutions proposées et mises en œuvre tiennent à l'approche globale des questions de mobilité souhaitée et fortement portée par le directeur de la communauté de communes, l'ensemble des élus et les partenaires, c'est-à-dire à la prise en compte :

- de l'ensemble des publics en « difficulté » de mobilité ;
- de l'ensemble des modalités de transport (public/privé, collectif/individuel) ;
- de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement (tarification, aide individuelle, coaching).

L'investissement des porteurs opérationnels (la communauté de communes et la mission locale), leur pugnacité auprès des bailleurs, leur créativité sont des éléments essentiels de réussite du projet.

Les perspectives

La mission locale des Marches de Bourgogne poursuit le développement des services :

- possibilité d'une extension des services au pays voisin ;

- mise en œuvre d'un atelier de « réapprentissage » de la mobilité : outil à destination des organismes de formation, des SIAE, etc. ;
- mise en œuvre du microcrédit personnel à destination des jeunes ;
- association des usagers à la vie et au fonctionnement de la plate-forme.

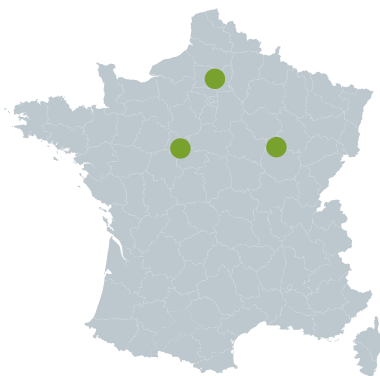
Le conseil général de la Côte-d'Or a élargi l'utilisation du « ticket pays » à de nouveaux territoires (pays Plaine-de-Saône Vingeanne, Auxois-Morvan, Beau-nais). Dans son pacte territorial pour l'insertion, le conseil général fait de la mobilité des personnes précaires un axe fort de son programme départemental : il s'agira d'évaluer les conditions financières et opérationnelles de la généralisation du modèle châillonnais.

Chiffres clés

- Date d'ouverture de la plate-forme : juin 2008.
- Fréquentation au 31/12/08 : 50 personnes accueillies, 25 personnes inscrites sur les différents services.
- Ticket pays au 31/12/08 : 40 tickets vendus.
- Budget : 2008, 168 K€ ; 2009, 95 K€ ; 2010, 100,5 K€.
- Les partenaires : communauté de communes du Pays châillonnais, mission locale des Marches de Bourgogne, conseil général de la Côte-d'Or, conseil régional de Bourgogne, Délégation au droit des femmes, DDTEFP 21, Délégation régionale EDF, Caisse d'épargne Bourgogne - Franche-Comté, Fondation Transdev, Samui loisirs.

Les territoires d'intervention

Côte-d'Or (communauté de communes du Pays châillonnais), Loir-et-Cher, Oise.



Chargés de mission Ansa : Thierry Bertin, Yazid Boudjedja, Sylvie Hanocq.

L'établissement de partenariats européens

Vers une Europe de l'expérimentation sociale

Le contexte

Malgré des politiques, des représentations et des contextes différents, les difficultés économiques et sociales rencontrées par les pays occidentaux relèvent de phénomènes similaires : montée du chômage de longue durée, accroissement des inégalités sociales et paupérisation de franges de plus en plus importantes de la population. 12 % de la population française vit sous le seuil de pauvreté ; 13 % en Allemagne et 16 % en moyenne dans l'Europe élargie. L'analyse qui est faite en France des causes de ce phénomène est partagée par la grande majorité de nos partenaires européens : baisse de l'offre d'emploi peu qualifiée, temps partiel subi, vulnérabilité particulière des familles monoparentales et des populations immigrées, problèmes de mobilité, de garde d'enfants, pauvreté au travail, etc. Pour faire face à ces nouveaux visages de la pauvreté, États et collectivités locales tentent d'améliorer l'efficacité de leurs politiques sociales héritées des Trente Glorieuses.

Développer le partage d'idées et de bonnes – et de mauvaises – pratiques entre les pays permet de s'enrichir mutuellement, de faire profiter les uns des expériences des autres et de réfléchir ensemble aux meilleurs moyens de réduire la pauvreté.

L'expérimentation est de plus en plus privilégiée car elle soumet une politique à une évaluation rigoureuse avant une éventuelle généralisation. Il s'agit d'une méthode plus couramment admise et pratiquée dans les pays anglo-saxons qu'en France. À l'échelon européen, elle permettrait de renforcer l'échange de pratiques.

Le projet

Solidarités actives a ainsi pris contact avec la GIB-NRW¹ dès l'été 2007, ainsi qu'avec le CESI² qui avait inspiré l'idée des programmes de lutte contre la pauvreté des enfants au gouvernement de Tony Blair.

Courant 2008, l'Ansa, en partenariat avec la GIB-NRW, a proposé à une dizaine de structures partenaires, centres de recherches, collectivités territoriales et autres porteurs de projets, d'initier une démarche de constitution d'un réseau européen de l'expérimentation sociale. Deux réunions, l'une à Paris en octobre et l'autre en novembre à Grenoble, en marge des Rencontres européennes de l'expérimentation sociale, ont permis de réunir l'ensemble des organismes intéressés et de définir leurs modalités de coopération :

- Combat Poverty Agency – Dublin, Irlande ;
- Knowledge centre for vocational training and labour market – Nijmegen, Pays-Bas ;

- Centre régional des politiques sociales de Silésie (ROPS) – Katowice, Pologne;
- Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) – Paris, France;
- European Institute of Social Services at the University of Kent at Canterbury – Kent, Royaume-Uni;
- Centre for Research, Information, Social and Economic Documentation (CRID) – Sofia, Bulgarie;
- Centre for economic and social Inclusion (CESI) – Londres, Royaume-Uni;
- Jameel – Poverty Action Lab Europe (J-PAL Europe) – Paris, France;
- Centre d'études pour l'Emploi (CEE) – Paris, France;
- GIB – Bottrop, Allemagne.

Un atelier Ansa/GIB lors des Entretiens territoriaux de Strasbourg en décembre a par ailleurs permis d'organiser un échange franco-allemand sur les dispositifs du RSA et du « KombiLohn », dont la philosophie est proche de celui du RSA et qui a également été expérimenté au niveau local avant d'être généralisé.

Les perspectives

L'année 2009 devrait permettre de concrétiser la mise en place d'un réseau européen de l'expérimentation sociale, autour d'un noyau d'acteurs de différents États membres; ces acteurs seraient prêts à mettre en place à court ou moyen terme un projet transnational d'expérimentation sociale, évalué selon un protocole commun par une équipe européenne de chercheurs. Les acteurs intéressés par l'expérimentation, mais encore en phase d'apprentissage, pourraient organiser des échanges autour de ce concept et tirer les enseignements du projet transnational mis en place, à la fois en termes de méthodes et de résultats.

Chargées de mission Ansa : Diane Angermuller, Élise Pradelle.

1. *Gesellschaft für innovative Beschäftigungsförderung Nordrheinwestfalen* (Agence du Land de Rhénanie-du-Nord - Westphalie pour la promotion de l'innovation en matière d'emploi).

2. *Center for Economic and Social Inclusion* (Centre britannique pour l'inclusion économique et sociale).

L'accès aux soins

Évaluer la performance médico-économique et la qualité des soins des centres de santé

Le projet à Grenoble

L'accès à une offre de soins pour les personnes les plus en difficulté constitue un enjeu majeur de la réduction des inégalités de santé. Parmi les structures délivrant une offre de soins de santé primaire, les centres de santé associatifs semblent représenter un atout pour des publics en difficulté.

L'étude conduite par Solidarités actives sur les centres de santé de la ville de Grenoble avait pour objectif de dépasser l'intuition, pour disposer, à partir d'une méthodologie innovante, de données objectives.

Les cinq centres de santé de l'Association de gestion des centres de santé (AGECSA) constituent effectivement une offre originale de premiers soins. Ils ont été créés au milieu des années 1970 afin de procurer aux nouveaux quartiers sud de la ville de Grenoble un service de santé adapté à une population en forte croissance.

L'association s'attache, dans une approche médico-sociale et préventive, à dispenser des soins de santé primaires de qualité dans le cadre d'un travail d'équipe pluridisciplinaire et en réseau.

Cela a conduit l'Ansa, la ville de Grenoble, le conseil général de l'Isère et l'AGECSA à monter un partenariat, en vue de mener une étude en 2007 pour « créer les conditions d'une meilleure reconnaissance de l'action menée par les centres de santé de Grenoble, dans un contexte où l'accès aux soins des plus démunis reste un véritable problème social et une question majeure de santé publique ».

Les actions

L'étude visait à démontrer la capacité des centres de santé à entrer dans une logique de valorisation de leurs performances sur trois aspects :

- l'évaluation des caractéristiques sociales des populations prises en charge ;
- l'évaluation médico-économique ;
- l'évaluation de la qualité des soins.

Parce que les professionnels des centres de santé sont les meilleurs experts de leurs pratiques et que ces travaux correspondaient à une attente largement partagée de leur part, nous avons choisi de conduire ces travaux en co-conception avec ces acteurs.

Les résultats

► Les caractéristiques sociales des populations prises en charge

Les caractéristiques sociales ont été déterminées grâce à l'utilisation du score¹ « évaluation de la précarité et des inégalités pour les centres d'examen de santé » (EPICES) de l'assurance maladie adapté aux centres de santé.

Ce score a été évalué auprès de 152 personnes des différents centres de santé.

Comparativement aux résultats obtenus par le CETAF² sur les centres d'examen de santé de l'assurance maladie (résultat sur base RAIDE³ redressée), les résultats de l'étude ont indiqué un taux particulièrement élevé de personnes précaires ou très précaires se rendant dans les centres de santé de l'AGECSA.

► La performance médico-économique

Il s'agissait d'analyser les dépenses de santé des usagers des centres de santé de l'AGECSA, en s'appuyant sur les données de remboursements de soins des assurés du régime général de l'année 2005 et 2006 comprenant : le montant des hospitalisations publiques ou privées, le montant des soins de ville (dépenses de pharmacie, honoraires médicaux généralistes et spécialistes, actes de biologie, soins infirmiers, frais de transports, autres soins...).

Cette évaluation a porté sur 16 100 patients du régime général soit 76 % des patients des centres.

Sur le plan médico-économique, il n'est pas possible, pour les dépenses d'assurance maladie, de conclure à un surcoût des centres de santé par rapport à une autre forme d'organisation.

► La qualité des soins

L'évaluation de la qualité des soins a eu pour objet de mesurer l'efficacité et la pertinence réelles des centres de santé comme forme d'organisation des soins en se reposant sur quatre problématiques :

- la prise en charge des personnes en affection longue durée pour cause de diabète ;
- la prévention de l'obésité ;
- le suivi des grossesses ;
- les vaccinations.

► La prise en charge des personnes en affection longue durée pour cause de diabète

L'enquête a été réalisée auprès de 121 patients diabétiques, à partir de leurs dossiers. Alors même que 74 % des cas présentent des difficultés d'observance des traitements relevées par les professionnels, notamment dues à des situations de précarité, le suivi des recommandations nationales de la haute autorité en santé (HAS) est très encourageant.

Les performances des centres de santé soulignent aussi une adhésion satisfaisante à l'impératif de recueil d'informations à propos du patient et à la communication entre professionnels.

► La prévention de l'obésité

L'étude a consisté en une enquête effectuée auprès de 244 patients. Son objectif était de mesurer le niveau de contrôle du poids des patients suivis et de décrire les réponses thérapeutiques apportées aux patients identifiés comme en surpoids. 90,5 % des patients ont été pesés depuis moins d'un an avant la dernière consultation.

En ce qui concerne les publics d'enfants suivis par l'AGECSA, sur 95 enfants revus soit par la diététicienne soit par le médecin, dans le cadre du programme Nutrition et pour une année, 68 % ont vu diminuer leur score d'indice de masse corporelle (IMC), avec une moyenne de - 0,37.

Ces résultats sont positifs comparés à ceux du réseau pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie (REPOP) du Grand Lyon qui prend en charge des enfants de tous milieux (65 % d'amélioration à un an).

► Le suivi des grossesses

Une étude sur dossier médical concernant 122 patientes a permis de constater un suivi jusqu'au septième mois plus fréquent que celui dont bénéficient des femmes issues de milieux sociaux peu favorisés au niveau national.

À ce titre, la qualité du suivi des femmes enceintes dans les centres de santé de l'AGECSA se rapproche de celui de la catégorie socioprofessionnelle « cadre » au niveau national.

► La vaccination

L'étude avait pour objet de suivre la situation des patients examinés dans les centres de santé au regard du calendrier vaccinal, tel que prévu par l'institut de veille sanitaire en 2006. Elle portait sur 239 patients.

Les recommandations internationales de vaccination de l'OMS assignent aux autorités nationales un objectif de 95 % de taux de vaccination pour les jeunes. Les centres de santé sont au-delà de cette indication : 97,5 % pour les enfants de 0 à 16 ans.

La conclusion

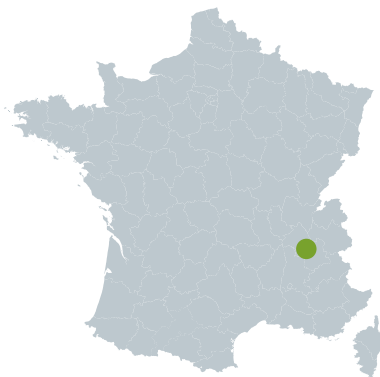
L'étude souligne l'intérêt de ce type d'organisation pour le suivi et la promotion des bonnes pratiques, à la fois pour les pathologies chroniques, mais également pour le suivi médical des patients sans surcoûts préoccupants.

En croisant ces conclusions avec le profil des patients, la pertinence de cette organisation de soins, pour une population qui cumule de grandes difficultés de recours et d'accès aux soins, est confirmée.

Le territoire d'intervention

Grenoble.

Chargés de mission Ansa : Dorothée Martin, Fabien Tuleu.



-
1. Ce score propose une batterie de questions standardisées permettant de dégager un indice de précarité.
 2. Centre technique et d'appui et de formation pour les centres d'examen de santé.
 3. Recueil annuel informatisé de données épidémiologiques.

Le programme Tic'Actives

Utiliser les TIC pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en insertion

Le contexte

La fracture numérique est double : elle désigne les écarts constatés au sein d'une même population, d'une part sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'autre part sur leur usage. En France, 2/3 des ménages à bas revenus ne disposent pas d'un micro-ordinateur et 4/5 de ces ménages n'ont pas accès à Internet. L'urgence de la lutte contre cette double fracture fait aujourd'hui l'objet d'un consensus en France et en Europe, rappelé par le Plan numérique 2012 du secrétariat à l'Économie numérique (SEN).

Cette double fracture numérique est un facteur d'accroissement des situations d'exclusion car elle touche en premier lieu des populations qui sont déjà exclues socialement ou professionnellement. Ces technologies sont des outils indispensables et facilitateurs pour la recherche d'un emploi, l'utilisation des services d'administration en ligne ou l'entretien des liens sociaux et familiaux. Par ailleurs, elles encouragent et favorisent la création d'emplois dans un secteur d'activité particulièrement porteur.

Fortes de ce constat, la Délégation aux usages de l'Internet (DUI) et l'Ansa ont mis en place en avril 2008 un groupe de réflexion, composé de représentants d'associations, d'entreprises informatiques, de collectivités locales et d'allocataires du RMI. S'appuyant sur un diagnostic commun et partagé, cette recherche-action a permis d'identifier cinq dispositifs d'« e-inclusion » portant aussi bien sur l'accès et l'usage que sur la formation et l'emploi dans le secteur des TIC.

Les objectifs

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté par les TIC ;
- Développer des plans d'actions avec les acteurs locaux pour faire des TIC un vecteur d'insertion ;
- Faire des TIC une composante systématique et incontournable des politiques d'insertion en soutien et en complément des dispositifs existants.

Les projets

Ces projets ciblent particulièrement les publics suivants : personnes en insertion (bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans, personnes en recherche d'emploi, etc.), personnes âgées, travailleurs à revenus modestes.

Les cinq dispositifs identifiés sont les suivants :

► **Le reconditionnement d'ordinateurs et la formation au service de l'insertion**

Le projet vise à mettre à disposition des publics en insertion des ordinateurs à coût réduit, en utilisant ou développant des circuits locaux de reconditionnement d'ordinateurs et à former ces publics à l'utilisation de l'outil informatique et Internet, en fonction de leurs besoins.

► **L'équipement et la formation pour accompagner l'Internet à tarif social**

Le projet, appuyant (et incitant) les offres à tarif social du territoire, vise à équiper les foyers de matériel adéquat et à leur fournir un accompagnement adapté à leurs besoins.

► **Le portail Internet territorial « avec par et pour les personnes en insertion »**

Le projet consiste à mettre en place et entretenir un site Internet regroupant l'ensemble de l'offre d'insertion du territoire à destination tant des publics en insertion que des professionnels.

► **La plate-forme d'accès aux droits et les services TIC intégrés**

Le projet consiste à réunir en un seul lieu l'ensemble des services nécessaires à l'ouverture des droits RSA et droits connexes et permet de faire un diagnostic socioprofessionnel global (incluant un diagnostic sur l'accès et l'usage TIC).

► **Les formations certifiantes et qualifiantes TIC**

Le projet consiste à développer une offre de formation TIC ajustable aux besoins des publics. Un premier niveau certifiant la maîtrise des savoirs de base d'utilisation d'Internet et de la bureautique pouvant être suivi d'un second niveau, professionnalisant, consistant à former des personnes en insertion sur des métiers dans les secteurs TIC en fonction des besoins identifiés par les employeurs locaux.

Depuis septembre 2008, plusieurs collectivités locales ont sollicité la DUI (via la société Strat-up) et l'Ansa pour développer, dans le cadre du programme Tic'Actives, des expérimentations favorisant l'accès, la formation aux TIC et la création d'emplois dans les secteurs du numérique.

Le comité de « recherche-action » s'est poursuivi sous la forme d'un « comité de suivi » du programme Tic'Actives. Ses missions tiennent à la fois au suivi et au développement des expérimentations locales, notamment en apportant un soutien opérationnel aux porteurs de projet en tant que de besoin, et à la structuration du programme Tic'Actives par la création d'un label.

Les territoires d'intervention

1 Eure

PROJET : équipement et formation TIC de publics en insertion

Publics visés : jeunes de moins de 26 ans, personnes en recherche d'emploi, minima sociaux, personnes âgées.

Objectifs : équiper, via des ordinateurs reconditionnés par des chantiers d'insertion, et former aux usages TIC 60 familles non équipées.

Périmètre de l'expérimentation : commune de Gaillon (7 500 habitants).

Calendrier : étude de faisabilité de septembre à novembre 2008 ; montage du projet de septembre 2008 à février 2009 ; démarrage des formations en mars 2009.

2 Paris

PROJET : création d'un centre de formation d'apprentis « hors les murs » ou « dans la ville »

Publics visés : jeunes de moins de 26 ans, personnes en recherche d'emploi et en reconversion professionnelle, minima sociaux.

Objectifs : mettre à disposition de publics en insertion une offre de formation TIC certifiante et qualifiante en fonction des besoins des entreprises et en complément des organismes de formation locaux.

Périmètre de l'expérimentation : Paris et Île-de-France.

Calendrier : étude de faisabilité de décembre 2008 à avril 2009; montage du projet d'avril à août 2009; démarrage des formations en septembre 2009.



3 Haute-Corse

PROJET 1 : plate-forme d'accès aux droits et services TIC intégrés

Publics visés : bénéficiaires du RSA (ancien RMI et API) dans le cadre de la généralisation prévue pour juin 2009.

Objectifs : faciliter l'ouverture des droits au RSA et autres droits connexes des bénéficiaires et favoriser l'entrée dans le parcours d'insertion, notamment par la proposition d'un diagnostic TIC (équipement, formation).

Périmètre de l'expérimentation : Bastia pour juin 2009, sur l'ensemble du département pour décembre 2009.

Calendrier : étude de faisabilité de septembre à décembre 2008 ; montage du projet de septembre 2008 à avril 2009 ; test de la plate-forme en mai 2009.

PROJET 2 : portail Internet territorial « avec, par et pour les personnes en insertion »

Objectifs : mettre à disposition des publics en insertion un ensemble d'informations, via la création d'un site Internet, relevant de l'insertion locale (garde d'enfants, microcrédit, création d'entreprises, mobilité, etc.).

Calendrier : étude de faisabilité de décembre 2008 à mai 2009 ; montage du projet de mai à septembre 2009 ; mise en ligne du site en octobre 2009.

Les perspectives

Le label Tic'Actives, consacrant l'idée et la pratique d'un numérique « solidaire et citoyen », pourrait se décliner comme suit :

- La définition d'une charte Tic'Actives qui précise à la fois les valeurs et objectifs du programme, les critères du label, tout comme le processus d'adhésion au label ;
- La création d'un logo, symbole de l'identité visuelle du programme Tic'Actives ;
- La formalisation du réseau des partenaires, d'échange et de partage des savoirs et des compétences ;
- Le lancement d'un prix récompensant la ou les expérimentations les plus vertueuses.

Chargés de mission Ansa : Thomas Godard, Marion Liewig, Antoine Meffre, Grégoire Odou, Élise Pradelle, Simon Roussey, Julie Sacca.

► Les expérimentations identifiées par le comité de « recherche-action »
Tic'Actives en juin 2008.

Projets	Intérêt	Publics cibles	Partenariats	Financement	Articulation avec les autres dispositifs
• Reconditionnement d'ordinateurs et formation au service de l'insertion	• Création d'emplois (maintenance informatique, vente) • Offre d'équipement peu coûteuse	• Personnes en insertion • Personnes non équipées • Personnes âgées	• SIAE • Organismes de formation (EPN, etc.) • Institutions publiques • Entreprises privées • Personnes concernées	• CDC • DUI • Microsoft • Collectivités locales • FSE	• Microcrédit personnel • RSA (contrat d'insertion) • Plate-forme d'accès aux droits
• Plate-forme d'accès aux droits et services • TIC intégrés	• Diagnostic socioprofessionnel global et partagé des situations • Meilleure visibilité des points d'entrée dans les parcours d'insertion • Optimisation des espaces publics numériques locaux (EPN)	• Bénéficiaires du RSA	• Acteurs locaux de l'insertion (ANPE, CAF, CPAM, associations, etc.) • Employeurs locaux • EPN • Personnes concernées	• CDC • DUI • Microsoft • FMDI • Collectivités locales • FSE	• Microcrédit • Aides facultatives • Offres de formation • Reconditionnement d'ordinateurs
• Portail Internet territorial « avec, par et pour les personnes en insertion »	• Visibilité, accessibilité et lisibilité de l'offre d'insertion • Coordination de l'offre locale de l'insertion • Création d'emplois	• Personnes en insertion • Prescripteurs (agents administratifs, travailleurs sociaux)	• SIAE • Travailleurs sociaux • Acteurs locaux de l'insertion • Personnes concernées • Universités, IRTS • Caisse des dépôts	• CDC • DUI • Microsoft • Collectivités locales • FSE	• Formation (région) • Plate-forme d'accès aux droits • Insertion professionnelle • Points d'accès aux TIC • Maison de l'emploi
• Équipement et formation pour accompagner l'Internet à tarif social	• Équipement et formation des résidents des parcs sociaux à des fins d'insertion socioprofessionnelle • Création d'emploi	• Résidents des parcs sociaux, dont personnes âgées • Publics en insertion (maintenance et formation)	• Bailleurs sociaux • Associations de quartier • EPN • Personnes concernées	• Bailleurs sociaux • DUI • Microsoft • Collectivités locales • FSE	• Reconditionnement d'ordinateurs • Microcrédit • Maison des Associations
Formations TIC:					
1. Formation certifiante (PMI, B2I, PCIE, etc.)	• Formation préqualifiante/qualifiante articulée • Formation intégrée aux parcours d'insertion • Réponse aux besoins des entreprises	• Personnes en insertion (< 26 ans, bénéficiaires RSA)	• Organismes de formation EPN • Prescripteurs (travailleurs sociaux, PAIO, PIJ, Mission Locale, etc.) • École de la 2 ^e chance	• CDC • Microsoft • DUI • OPCA • Collectivités locales • FSE	• PDI • Catalogue formation régionale • Pacte territorial d'insertion • Aides facultatives • RSA • Contrats de professionnalisation
2. Formation qualifiante		• Personnes en insertion (< 26 ans, bénéficiaires RSA)	• Organismes de formation • SIAE • Entreprises privées • DRTE • Universités • École de la 2 ^e chance		• Plate-forme d'accès aux droits

La mobilisation des bénéficiaires

Agir pour l'insertion « des bénéficiaires, pour les bénéficiaires et par les bénéficiaires »

« À moins de prendre les spécialistes pour des dieux, il leur arrive de se tromper. Lorsqu'ils ne se trompent pas, il arrive souvent, qu'ils ne voient pas les effets pervers de leurs théories, leurs règlements, leurs lois. Ils ne peuvent évidemment pas les prévoir tous. Ceux qui sont les mieux placés pour s'en apercevoir à temps sont ceux qui souffrent¹ » .

Le contexte

La participation des publics est un principe qui rencontre une adhésion de plus en plus forte dans les politiques publiques, et notamment dans le champ de l'action sociale et de l'insertion. Solidarités actives s'est intéressée aux expériences visant à ménager « une autre place pour les usagers », dans les domaines de la politique de la ville, du socioculturel, de l'insertion socioprofessionnelle, mais également dans le champ médico-social. Ces expériences ont permis à Solidarités actives d'enrichir sa réflexion et d'affiner ses propositions en matière de participation des bénéficiaires.

Trop souvent, la pauvreté économique est synonyme d'isolement de la personne et d'exclusion de la vie collective. Solidarités actives a acquis la conviction que l'inclusion sociale passe par l'association des publics à la construction, la mise en place et l'évaluation des dispositifs d'insertion dans un souci de justice et d'équité. La mobilisation des bénéficiaires agit à la fois sur la personne elle-même, les professionnels, les pouvoirs publics et l'ensemble de leurs relations. Elle contribue à changer le regard que la société porte sur les publics en insertion.

Les objectifs

Les pratiques de « mobilisation-participation » développées par Solidarités actives répondent à plusieurs préoccupations :

- **Efficacité et efficience** : améliorer les dispositifs d'insertion et les politiques publiques. Co-construire en partant de l'expertise profane des bénéficiaires. S'assurer de l'adéquation entre les dispositifs proposés et les attentes et besoins des personnes auxquelles ils s'adressent.
- **Insertion** : remobiliser et contribuer à l'autonomie des populations concernées par une reconnaissance et une valorisation de leurs aptitudes. Redonner confiance.
- **Citoyenneté** : redonner la parole et une place dans l'espace public aux personnes en situation de pauvreté. Rendre les bénéficiaires acteurs des transformations qui les concernent.
- **Échange** : favoriser un processus d'apprentissage individuel et collectif basé sur une éthique de respect de la personne. Redonner du sens à l'action sociale.

- **Engagement** : l'association systématique des bénéficiaires est l'un des principes fondateurs de Solidarités actives et l'un des piliers de son travail sur le terrain.

Les actions

► La mobilisation des bénéficiaires dans le cadre des expérimentations

Dans 15 conseils généraux expérimentant le RSA, Solidarités actives a appuyé la mise en place de « groupes de bénéficiaires », également appelés « groupes témoins » ou « groupes d'usagers ». Ces groupes sont impliqués dans la construction, le processus décisionnel, la production d'outils ou encore l'évaluation du dispositif. Les groupes ont en particulier travaillé sur la réalisation d'outils de communication : plaquette, courriers, supports pour les informations collectives, création d'un forum, création de supports audiovisuels. Dans la majorité des cas ces groupes ont été coanimés par des chargés de mission de Solidarités actives et des chargés de projet des conseils généraux (avec parfois un passage de relais) avec éventuellement la participation d'agents de la CAF, de Pôle emploi² ou de CCAS.

Solidarités actives a encouragé les conseils généraux à dépasser les groupes de parole destinés à répercuter de l'information généraliste et à recueillir des avis et témoignages. Il fallait s'engager dans un processus de concertation devant réellement déboucher sur des productions concrètes. Toutefois la pratique a été diversement portée par les acteurs locaux. Certains conseils généraux étaient réticents à la démarche et un temps a dû être consacré à convaincre les équipes en interne. À l'inverse, d'autres conseils généraux se sont montrés très impliqués avec, parfois, la participation d'un élu aux réunions du groupe et l'association des groupes d'usagers aux instances de décision (comités de pilotage, comités techniques, groupes de projet, etc.). Le portage politique et la capacité à relayer les travaux des groupes est en effet une des conditions du succès de la démarche.

D'autres modalités de participation ont également été développées : journée de mobilisation, participation à des événements/forum organisés par le conseil général, le HCSA ou par Solidarités actives (par exemple : journée organisée sur le thème de la participation des usagers, Mardi du Génie).

Sur les mêmes modalités que la participation des bénéficiaires à la mise en œuvre du dispositif RSA, des groupes d'usagers ont été constitués pour des projets « mobilité », « microcrédit personnel », « plate-forme emploi », « réseau de parrainage », etc.

► La participation des demandeurs d'emploi

Solidarités actives travaille en partenariat avec deux réseaux d'appui aux demandeurs d'emploi, Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) et le Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP), sur les questions relatives à la participation et la représentation des demandeurs d'emploi.

L'Ansa, SNC et le MNCP se sont en particulier associés en 2008 pour conduire deux projets :

- l'organisation, avec le soutien de Pôle emploi, d'un colloque sur la « participation organisée des demandeurs d'emploi à Pôle emploi » dont la date a été fixée à mars 2009 ;
- la définition et le cadrage d'un projet provisoirement appelé « chèque associatif et syndical » dont l'idée originale a été posée par Jean-Baptiste de Foucauld en 1992.

► L'expérimentation par la DGAS de la participation d'usagers à des commissions consultatives dans le domaine de la lutte contre les exclusions

Solidarités actives est membre du comité de pilotage des expérimentations engagées par la DGAS, avec l'appui du cabinet de consultants CRESS (conseil recherche évaluation sciences Sociales), dans trois départements (Hérault, Seine-Maritime et Loiret).

► La contribution de Solidarités actives au Grenelle de l'insertion

Dans le cadre de l'organisation des groupes de travail du Grenelle de l'insertion, l'Ansa a accepté un rôle d'animation des groupes de « personnes concernées par le dispositif » afin qu'elles puissent construire et apporter une contribution collective au Grenelle.

► Les interventions extérieures

Solidarités actives est intervenue ponctuellement auprès de partenaires extérieurs à l'occasion de journées de formation, de rencontres techniques du réseau Idéal, etc., pour présenter ses travaux sur la mobilisation et les enjeux de cette démarche.

► Le pôle mobilisation des personnes concernées

Au sein de Solidarités actives, le pôle mobilisation des personnes concernées a conduit un travail de capitalisation et d'animation d'ateliers sur la participation, contribuant à la professionnalisation de l'équipe sur ces sujets. Sous la responsabilité du pôle un Mardi du Génie a été organisé sur le thème de « la mobilisation des personnes concernées par la mise en œuvre du RSA » (compte rendu disponible sur solidarites-actives.com).

Les perspectives

► La participation des bénéficiaires à la généralisation du RSA

La loi généralisant le RSA consacre en son article 1 la participation des bénéficiaires comme un principe général : « La définition, la conduite et l'évaluation des politiques [d'insertion] sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées. » Elle prévoit en outre la présence de représentants des bénéficiaires au sein des équipes pluridisciplinaires qui seront consultées préalablement aux décisions de réorientation des bénéficiaires accompagnés et aux décisions de réduction ou de suspension de l'allocation.

Solidarités actives travaille d'ors et déjà à la mise en œuvre de ces dispositions localement avec les conseils généraux, en associant des bénéficiaires à cette réflexion, notamment en Loire-Atlantique par la participation à un séminaire.

► Le colloque Ansa – SNC – MNCP

Un colloque sur « la participation organisée des demandeurs d'emploi à Pôle emploi » s'est tenu le 18 mars 2009. Solidarités actives continuera de travailler avec SNC et le MNCP sur les suites à donner à cette manifestation et sur la manière de la relayer à l'échelon local ainsi que sur l'avancée du projet « chèque associatif et syndical ».

► Le mini code des droits contre l'exclusion – Dalloz

Solidarités actives a commencé à la fin de l'année 2008 à travailler à la rédaction d'un Mini code des droits contre l'exclusion qui sera publié par Dalloz. L'objectif de cet ouvrage est de présenter une cinquantaine de droits sous une forme synthétique et accessible au grand public. Ce travail se poursuivra jusqu'en mars 2009 et comprendra une phase de relecture et de corrections des fiches par des bénéficiaires dont certains sont issus des groupes témoins RSA.

Chargée de mission Ansa : Emmeline Salis.

Chiffres clés

- 35 : c'est le nombre de groupes témoins constitués dans les conseils généraux accompagnés par l'Ansa. Ces groupes comprennent en moyenne entre 5 et 6 bénéficiaires, pouvant parfois aller jusqu'à 15 ou 20, mais dans de nombreux cas on note un essoufflement et une diminution du nombre de participants.

Trois questions sont donc essentielles au succès de la démarche :

- comment maintenir la participation dans la durée ?
- comment renouveler la participation ?
- comment valoriser la participation des personnes ?

Une vigilance particulière doit être accordée à la communication sur la démarche, au suivi et au relais des travaux du groupe, ainsi qu'aux questions de convivialité et d'animation.

Solidarités actives engage également par ailleurs une réflexion sur la question de l'indemnisation/rémunération de la participation.

Chargés de mission Ansa : Brigitte de la Houssaye, Luc Jerabek, Melissa Juan, Camille Lancelevée, Solène de Penfentenyo.

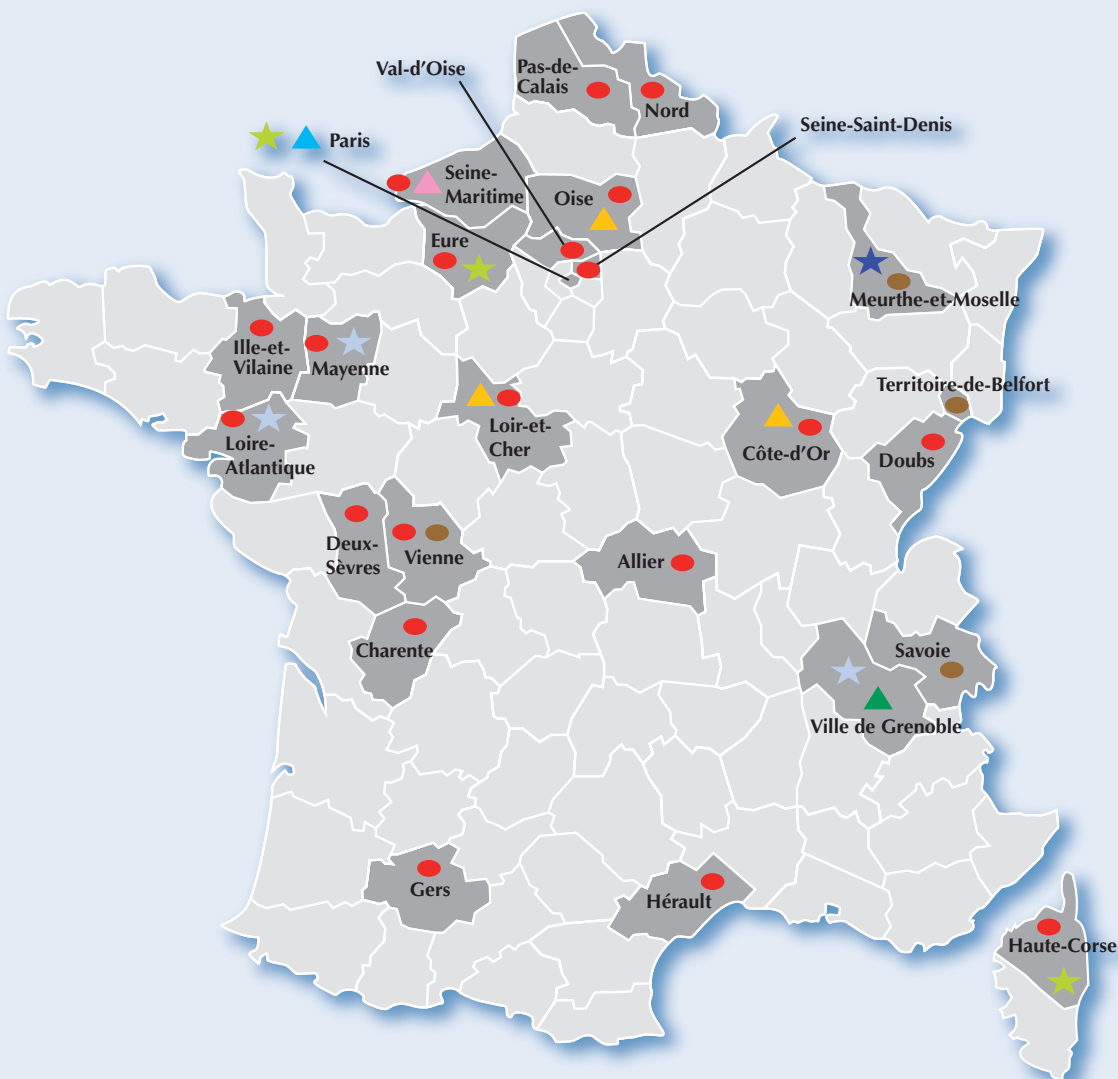
1. Charles Mérigot, *Le Dit de la cymbalaire*, p. 210, éd. La Ramonda, 2005.

2. En 2008, l'Ansa a travaillé exclusivement avec les activités de placement de Pôle emploi (activités de l'ex-ANPE).

LES ACTIONS TERRITORIALES

Pour chacune des 24 fiches,
les sources des Chiffres clés
du département sont les suivantes :
Population : INSEE
Nombre de bénéficiaires RMI : CAF
Nombre de bénéficiaires API : CAF
Taux de chômage : INSEE

La carte de France des expérimentations



● Revenu de solidarité active

● Contrat unique d'insertion

★ Accès à la culture

★ Microcrédit personnel

★ Tic'Actives (accès aux TIC)

▲ Accès aux soins

▲ Réseau de parrainage

▲ Étude sur les aides connexes locales facultatives

▲ Mobilité



Allier (03)



En 2008, l'Ansa et le conseil général de l'Allier sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 354 231
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 5 762
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 946
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,4

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoires de Montluçon et Montluçon Ouest-Allier

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, MDE, CCAS, SIAE, DDTEFP, MSA

Chargés de mission Ansa : Thierry Bertin, Sylvie Hanocq, Élise Pradelle

L'Ansa était aux côtés du conseil général à Moulins et sur les territoires d'expérimentation et en lien avec l'ensemble des acteurs pour :

- mettre en place la gouvernance, préparer et animer les différentes instances ;
- monter les modalités de mise en œuvre du dispositif localement ;
- participer à l'évaluation de l'expérimentation ;
- suivre et proposer des solutions d'ajustement au fil de l'eau.

L'action a permis :

- d'expérimenter la mise en œuvre d'un diagnostic initial réalisé en binôme par un travailleur social et un agent de Pôle emploi ;
- d'engager une réflexion sur l'accompagnement, notamment en construisant un référentiel d'accompagnement vers et dans l'emploi avec les acteurs opérationnels des différentes structures partenaires du conseil général mais également de Pôle emploi et les travailleurs sociaux ;
- d'arrêter une politique commune État/CG sur l'IAE, validée par le CDIAE ;
- d'élaborer en commun des outils de contractualisation et de formation des travailleurs sociaux (avenant RSA, formulaire

APRA, outils de suivis informatisés, processus opérationnel d'accueil, instruction, orientation...).

Les axes d'amélioration pour la généralisation sont :

- l'outillage et la connectique : limite de la mise en réseau et du partage de données ;
- la fluidité des échanges et de la communication entre les institutions ;
- l'accompagnement, et la prise en compte des travailleurs indépendants.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} décembre 2007

Barème choisi : 0,3

Flux et Stock

Nb d'allocataires RSA (12/08) :

704, dont environ 260 renouvellements

Montant moyen du RSA : 189 €

(bénéficiaires RMI : 188 €

bénéficiaires API : 212 €)

Coup de pouce : ARA, aide à la reprise d'activité (37 aides pour 7 251 €)

Nb de bénéficiaires RMI sur les territoires d'expérimentation : 675

Nb de bénéficiaires API sur les territoires d'expérimentation : 29

Perspectives 2009

- Appui à l'évaluation locale du RSA
- Appui à la généralisation du RSA
- Étude préparatoire à la mise en œuvre d'un dispositif départemental de microcrédit personnel
- Appui à la mise en œuvre d'un dispositif pour les clauses d'insertion



Charente (16)



Depuis mai 2007, l'Ansa et le conseil général de la Charente sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA puis dans sa généralisation.

Les actions menées par l'Ansa, en coconstruction avec le conseil général ont porté sur la préparation et la mise en œuvre du RSA avec :

- de mai à décembre 2007, la préparation de l'expérimentation du RSA;
- de janvier à juillet 2008, l'accompagnement à la mise en œuvre de l'expérimentation;
- d'août à décembre 2008, la préparation de la généralisation du RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 360 170
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 5 350
Nb de bénéficiaires API (09/12) : 958
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,7 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoires des commissions locales d'insertion (CLI) de l'Angoumois, d'Horte et Tardoire

Partenaires : CG, CAF, MSA, Pôle emploi, MDE, CCAS, SIAE, DDTEFP

Chargées de mission Ansa : Cécile Leclair, Pauline Granier

La mise en œuvre opérationnelle du RSA a consisté à :

- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif notamment à travers une analyse des pratiques des référents RMI et AED (aide à l'emploi direct) ayant donné lieu à des préconisations;
- participer à la préparation et à l'animation du groupe témoin de bénéficiaires;
- préparer et animer avec le conseil général les instances de pilotage du projet;
- participer aux actions de communication utiles au projet;

- participer à l'évaluation de l'expérimentation en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} novembre 2007
Barème choisi : 0,3
Flux et Stock
Nb de bénéficiaires RSA : 582
Montant moyen du RSA : 179,31 €
(bénéficiaires RSA-RMI)
Coup de pouce : APRA, aide individuelle
(67 506 € versés pour 227 dossiers)

Perspectives 2009

- Poursuite de l'accompagnement de l'expérimentation RSA
- Appui à la généralisation du RSA
- Élaboration d'une stratégie de conduite du changement « du RMI au RSA généralisé »
- Préparation opérationnelle à la mise en œuvre de la généralisation du RSA



Côte-d'Or (21)

Depuis septembre 2006, l'Ansa accompagne le conseil général de la Côte-d'Or dans la mise en œuvre de projets qui favorisent le retour à l'emploi et l'insertion sociale notamment pour les bénéficiaires du RMI.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 531 211
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 5 241
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 894
Taux de chômage (3^e trim 08) : 5,8 %

Accompagnement à l'élaboration de projets de mobilité et de garde d'enfants

Pays châtillonnais, pays Plaine de Saône-Vingeanne

Chargés de mission Ansa : Thierry Bertin, Sylvie Hanocq

Les études de faisabilité coréalisées par l'Ansa, le conseil général et les acteurs de territoires en 2007 et 2008 ont permis de mettre en œuvre des dispositifs nouveaux et performants :

- une plate-forme de mobilité dans le Pays châtillonnais qui a ouvert ses services en juin 2008 : centrale d'information, location à bas prix de 2 et 4 roues, soutien au code de la route, conseiller en mobilité pour accompagner les personnes dans leur projet... (cf. *Les plates-formes de mobilité*, p. 27);
- une centrale d'information ouverte en 2008 sur la mobilité dans le pays Plaine de Saône-Vingeanne : portée par le chantier d'insertion « éthicofil », cette centrale

accompagne les personnes dans leurs demandes de mobilité et réalise des enquêtes auprès des entreprises du territoire afin de développer le plan de déplacement des entreprises, notamment par le covoiturage ; ouverture à cette zone rurale des services de l'auto-école sociale de Dijon ;

- une rénovation de l'offre de garde d'enfants dans le Pays châtillonnais : relais assistante maternelle itinérant pour structurer, qualifier et développer l'offre de garde privée en zone rurale ; implantation en 2009 de deux microcrèches, augmentation des plages horaires et des jours d'ouverture des deux multi-accueil du territoire.

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoire de la CLI de Beaune

Partenaires : CG, Pôle emploi, CAF, État

Chargés de mission Ansa : Sylvie Hanocq, Élise Pradelle

2008 est l'année de montée en puissance de l'expérimentation du RSA, initiée en septembre 2007.

Durant cette phase, le conseil général, accompagné par l'Ansa, a pu évaluer son dispositif d'instruction et d'accompagnement et en tirer des enseignements pour la généralisation :

- la qualité et l'efficacité de l'instruction réalisée par la CAF ;
- la pertinence du diagnostic initial réalisé par un binôme travailleur social/conseiller en insertion professionnelle ;

- la performance du partenariat avec Pôle emploi dans l'accompagnement des bénéficiaires vers et dans l'emploi.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré en novembre 2007
Barème choisi : 0,3
Flux et stock
Nb de bénéficiaires RSA : 606 bénéficiaires
dont 28 API ; 153 sorties au 31/12/2008

Accompagnement à la généralisation du RSA et à l'élaboration du pacte territorial pour l'insertion

Département de Côte-d'Or

Chargés de mission Ansa : Thierry Bertin, Lise Marcovici

Dès le mois de septembre 2008, le conseil général a souhaité préparer activement la généralisation du RSA et a demandé à l'Ansa de poursuivre son accompagnement pour :

- participer à la préparation et la coanimation de groupes de travail d'acteurs opérationnels (travailleurs sociaux, cadres RMI et directeurs des agences Solidarité Famille, agents de la Direction enfance, famille, insertion du conseil général, techniciens de la CAF, conseillers de Pôle emploi, conseillers de l'AFPA, des MDE...) pour construire les scénarii possibles de la mise en œuvre départementale du RSA ;
- préparer et animer un groupe de bénéficiaires du RMI, constitué pour réfléchir sur les scénarii et faire des propositions concrètes (mode opératoire et contenu) quant à la mise en œuvre des équipes pluridisciplinaires prévues par la loi ;
- participer à la préparation et la restitution du comité de pilotage, présidé par le conseil général et constitué des directeurs départementaux des services ou institutions concernés au premier chef par la généralisation (État, conseil régional, CAF, Pôle emploi) chargé à la fois d'identifier les grandes options départementales d'organisation du processus RSA et d'élaborer le premier pacte territorial pour l'insertion.

Présentation du pacte territorial pour l'insertion de la Côte-d'Or

La loi généralisant le RSA propose une refondation de la politique départementale d'insertion. Le plan départemental d'insertion était jusqu'alors centré sur une logique de statut, celui de bénéficiaire du RMI ; désormais, la politique départementale d'insertion socio-professionnelle prend en compte de nouveaux publics (jeunes, personnes sous main de justice, sans-domicile fixe, etc.) et leurs problématiques (notamment en matière de logement, de santé, etc.). La loi indique, en son article 15, que pour la mise en œuvre du programme départemen-

tal d'insertion, le département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion, qui définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. Fort de partenariats efficaces et mis en œuvre de longue date, le département a souhaité anticiper l'élaboration du nouveau PDI en inscrivant dans le pacte une nouvelle dynamique relationnelle avec les acteurs de l'insertion. Il s'agissait tout à la fois d'engager des actions concrètes et mesurables dès 2009 mais aussi de préparer ensemble la refondation de la stratégie départementale : agir dès maintenant pour préparer un avenir plus coordonné, plus cohérent et plus efficace pour les personnes concernées.

Constitué de 14 articles sur lesquels s'engagent les parties prenantes autour d'objectifs de résultats, le pacte pour l'insertion de la Côte-d'Or, signé en présence de Martin Hirsch le 22 janvier 2009, propose des actions sur les champs suivants :

- les engagements humains et financiers pour la mise en œuvre du processus d'instruction et d'orientation ;
- les engagements humains et financiers entre le conseil général et Pôle emploi pour l'accompagnement des bénéficiaires qui seront confiés à celui-ci ;
- l'organisation de la participation des personnes intéressées à l'élaboration des politiques d'insertion et notamment à leur participation aux équipes pluridisciplinaires ;
- la mise en œuvre concertée de la réforme de l'IAE par une meilleure articulation du CDIAE et du PDI ;
- la signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre le conseil général et l'État pour la mise en œuvre du CUI en 2010 ;
- la conception et la mise en place d'un projet d'expérimentation pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à

25 ans dans le cadre du fonds créé par la loi ;

- l'amélioration de la prise en charge des freins à la mobilité et des freins liés à la garde des enfants ;
- la meilleure coordination des actions auprès des entreprises du département, en particulier TPE et PME, en mutualisant les ressources des différents intervenants ;
- la mobilisation de l'observatoire départemental porté par la MDEF du bassin

dijonnais, afin de suivre l'évolution d'indicateurs concernant la qualité de l'emploi et la connaissance du besoin des entreprises ;

- la définition des modalités d'élaboration du PDI 2010.

Les partenaires signataires du pacte sont l'État, la CAF, la MSA Bourgogne, Pôle emploi, les représentants des employeurs, les représentants des salariés et les représentants des bénéficiaires.

Perspectives 2009

- Appui à la mise en œuvre de la loi portant généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion
- Appui à la définition d'une expérimentation « Jeunes » entrant dans le cadre du fonds d'aide en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 26 ans piloté par le HCSA



Doubs (25)



De mars à décembre 2008, l'Ansa et le conseil général du Doubs ont été partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA. L'Ansa est intervenue, en coconstruction avec le conseil général, sur la préparation à l'expérimentation.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 531 607
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 6 552
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 1 341
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,1 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoire de la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard

Partenaire : CG

Chargés de mission Ansa : Thomas Godard, Vanessa Ly

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation démarrée au 1^{er} décembre 2007, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif ;
- préparer et animer les instances de pilotage du projet ;
- participer et coanimer les réunions techniques avec les travailleurs sociaux et les organismes de paiement ;
- participer et coanimer certaines réunions d'informations sur le dispositif, en particulier les informations collectives à

destination des bénéficiaires du RMI ;

- participer à la préparation et à l'animation du groupe témoin de bénéficiaires du RMI/RSA ;
- appuyer le département dans l'évaluation du dispositif, par l'élaboration d'indicateurs de suivi.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré en janvier 2008
Barème choisi : 0,3
Flux uniquement



Eure (27)



Depuis 2006, l'Ansa et le conseil général de l'Eure sont partenaires pour accompagner la conception et la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux visant à faciliter l'accès à l'emploi et aux droits des bénéficiaires du RMI. Entre autres expérimentations, l'Ansa a accompagné le CG sur l'étude de faisabilité et la mise en œuvre de la première expérimentation en France du RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 582 034
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 6 892
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 1 551
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,1 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoire de l'unité territoriale d'action sociale (UTAS) de Louviers

Partenaire : CG

Chargés de mission Ansa : Adrien Cascarino, Fabien Tocqué

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- identifier les problèmes techniques posés par le système de calcul du RSA et les résoudre ;
- mettre en lumière les spécificités de l'expérimentation du RSA dans l'Eure en la comparant aux expérimentations des autres départements ;
- évaluer qualitativement et quantitativement l'expérimentation du RSA.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} juin 2007

Barème choisi : spécifique à l'Eure.

Calculé par rapport au seuil de pauvreté pour une composition familiale donnée

Flux

Liquidation effectuée par le CG, basée sur une déclaration mensuelle de l'activité

Nb de bénéficiaires RSA : 273

Montant moyen du RSA : 265 €

Accompagnement à l'expérimentation « équipement et formations TIC », programme national Tic'Actives

Territoire de l'UTAS de Vernon, commune de Gaillon

Chargés de mission Ansa : Thomas Godard, Marion Liewig

Le conseil général de l'Eure a souhaité participer d'avril à juin 2008, aux quatre séances de réflexion du comité de « recherche-action », lancé par la délégation aux usages de l'internet (DUI) et l'Ansa, en vue d'identifier des expérimentations utilisant les TIC pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en insertion.

Dès septembre 2008, le conseil général de l'Eure, l'Espace Condorcet et l'Ansa ont travaillé à la mise en place d'un projet d'équipement et de formations aux TIC de personnes

en difficulté sur la commune de Gaillon. (*cf. Le programme Tic'Actives, p. 36*)

Le projet vise à équiper en informatique, via des ordinateurs reconditionnés par des chantiers d'insertion, des personnes en difficulté et de les accompagner dans leurs pratiques en informatique (savoirs de base, Word, Excel, Power Point, etc.) ; il en est de même pour l'usage d'Internet (démarches administratives, recherche d'emploi, site Pôle emploi, etc.). Le programme se déroule sur 7 séances de formation, dont une à domicile, pour favoriser leur insertion tant sociale que professionnelle.

Communication

A l'Eure d'Internet à Gaillon

c'est

1 un ordinateur à domicile,

2 une connexion internet à domicile pendant 1 an,

3 une formation à l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ce programme, parlez en à nos points d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'accès à ce dispositif !

- ✓ CCAS de Gaillon - Tél : 02.32.77.50.15
- ✓ Espace Condorcet - Tél : 02.32.77.50.80
- ✓ Centre Médico Social - Tél : 02.32.53.09.25
- ✓ Médiathèque - Tél : 02.32.52.97.88

Microsoft **L'EURE** **ACTIF DPS** **solidarités ACTIVES**

A l'Eure d'Internet à Gaillon

Qu'est-ce qu'« A l'Eure d'Internet » ?

- ✓ Un programme qui vise à favoriser l'accès et la formation de tous aux nouvelles technologies et à l'Internet.
- ✓ Une formule à destination des personnes non équipées - à partir de 10€ par mois - qui comprend :
 - un ordinateur de bureau reconditionné installé à domicile
 - un accès à Internet à domicile pendant 1 an
 - 7 séances de formation à l'informatique et à l'Internet

A la sortie du programme, possibilité de conserver l'ordinateur

Plusieurs partenaires sont à l'initiative du projet

A l'Eure d'Internet, un projet mis en place sur la commune de Gaillon, en partenariat avec l'Espace Condorcet, le Conseil Général de l'Eure, l'entreprise d'insertion ACTIF DPS, Microsoft France, sur une initiative de la Délégation aux Usages de l'Internet et de l'Agence nouvelle des solidarités actives

Pour plus de renseignements, contactez nos points d'accueil

- ✓ CCAS de Gaillon - Tél : 02.32.77.50.15
- ✓ Espace Condorcet - Tél : 02.32.77.50.80
- ✓ Centre Médico Social - Tél : 02.32.53.09.25
- ✓ Médiathèque - Tél : 02.32.52.97.88

Microsoft **L'EURE** **ACTIF DPS** **solidarités ACTIVES**

Caractéristiques du dispositif Tic'Actives

Objectifs quantitatifs : équipement à minima de 60 familles sur la commune de Gaillon

Publics visés : jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires de minima sociaux, personnes en recherche d'emploi et personnes âgées

Calendrier :

- étude de faisabilité de septembre à novembre 2008 ;
- montage du projet de septembre 2008 à février 2009 ;
- démarrage des formations en mars 2009.

Prévision 2009 : développement du dispositif sur Les Andelys et Vernon



Gers (32)

En 2008, l'Ansa et le conseil général du Gers ont été partenaires jusqu'en août pour l'expérimentation du RSA.



Chiffres clés du département

Population (12/08) : 188 524
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 1 909
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 323
Taux de chômage (3^e trim 08) : 5,1 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoire de l'UTAS de Condom

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, État, DDTEFP, MSA

Chargés de mission Ansa : Simon Roussey, Fabien Tuleu

L'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- travailler la gouvernance, préparer et coanimer les différentes instances ;
- monter les modalités de mise en œuvre du dispositif localement ;
- participer à l'évaluation de l'expérimentation ;
- mettre en œuvre l'animation des groupes de bénéficiaires et des groupes d'employeurs.

- de développer un partenariat vers les employeurs, en appui sur les travaux des groupes de bénéficiaires ;
- d'élaborer en commun des outils concernant l'évaluation.

À noter que le RSA a fait l'objet d'un SPE élargi sur Condom en juillet 2008, présidé par le préfet et qui a permis d'élargir la mobilisation des employeurs.

L'expérimentation a permis :

- de conforter un étroit partenariat avec la CAF pour le versement de la prestation ;
- d'engager une réflexion sur l'accompagnement notamment en construisant un référentiel d'accompagnement vers et dans l'emploi avec les acteurs opérationnels des différentes structures partenaires du conseil général en lien avec Pôle emploi ;

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} janvier 2008
Barème choisi : 0,3
Flux et Stock
Nb d'allocataires RSA (12/08) : 264
Montant moyen du RSA : 200 €
Coup de pouce : ARA, aide à la reprise d'activité (37 aides pour 9 707 €)



Hérault (34)



Depuis juin 2007, l'Ansa et le conseil général de l'Hérault sont partenaires dans l'expérimentation du RSA.

De janvier à décembre 2008, ce travail a porté en particulier sur la mise en œuvre opérationnelle du RSA avec une volonté de mobiliser à la fois les personnes concernées (groupes témoins) et les employeurs (projet plate-forme emploi). L'Ansa a également apporté son soutien au département dans son organisation locale du Grenelle de l'insertion.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 582 034
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 26 661
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 4 234
Taux de chômage (3^e trim 08) : 11,1 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoires des CLI de Clermont-Lodève, de Frontignan-Mèze et de Pignan

Partenaires : CG, Pôle emploi

Chargées de mission Ansa : Alice Brassens, Malissa Marseille, Julie Sacca

Durant l'année 2008, l'Ansa a appuyé la mise en œuvre opérationnelle du RSA à travers notamment trois axes de travail :

- L'appui à la mise en place de deux groupes témoins afin de confronter les actions/projets du département à la réalité du public concerné, en lien avec les travailleurs sociaux ;
- L'amélioration du schéma d'organisation du dispositif RSA dans l'objectif de faciliter la généralisation. L'Ansa a apporté sa collaboration méthodologique pour mettre à plat et réviser le schéma d'organisation du dispositif RSA : la gouvernance, les processus et les outils ;
- Le projet de plate-forme emploi, identifié comme un dispositif clé pour favoriser la réussite de la généralisation du RSA.

L'Ansa a appuyé les équipes du CG dans :

- l'étude de l'opportunité et de la faisabilité ;
- l'identification des objectifs stratégiques, des risques et des facteurs clés de succès ;
- la définition des missions, au regard d'un diagnostic de l'existant sur le territoire et d'une capitalisation des initiatives similaires dans d'autres départements ;
- le positionnement de la plate-forme dans l'organisation territoriale.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré en décembre 2007
Barème choisi : 0,4
Flux et stock
Nb de bénéficiaires RSA : 1 748 au 31/12/08
Montant moyen du RSA :
157 € (bénéficiaires RSA-RMI)
Maintien de la PRE

Soutien à l'organisation d'une manifestation dans le cadre du Grenelle de l'insertion

Suite au processus du Grenelle de l'insertion de l'Hérault, cinquante-quatre propositions ont été émises par les différentes parties prenantes ; le conseil général s'est engagé à les prendre en considération dans ses politiques et actions d'insertion et a souhaité l'appui de l'Ansa pour étudier la faisabilité de ces propositions.

Ainsi, l'Ansa a traduit en actions concrètes les propositions issues du processus du Gre-

nelle, en soulignant leur cohérence, pertinence et les possibilités de réalisation en vue d'établir des priorités dans leur mise en œuvre éventuelle. L'Ansa a remis fin décembre 2008 un document d'aide à la décision et à l'action, permettant d'éclairer les décisions budgétaires en fin d'année et de préparer la mise en œuvre des actions retenues l'année suivante.



Ille-et-Vilaine (35)



Depuis mai 2007, l'Ansa accompagne le conseil général d'Ille-et-Vilaine dans la mise en place de l'expérimentation du RSA.

En 2008, le partenariat a porté sur :

- la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA, depuis le 1^{er} janvier ;
- la mise en place opérationnelle de l'expérimentation de la liquidation mensuelle de la prestation RSA ;
- l'évaluation du dispositif expérimental, en particulier en ce qui concerne le calcul mensuel du droit RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 970 580
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 7 786
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 1 661
Taux de chômage (3^e trim 08) : 5,3 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoires des commissions d'insertion de Vitré et de Janzé, deux quartiers de la ville de Rennes (quartier 3 – Bourg-l'Evêque, la Touche, Moulin du Comte – et quartier 9 – Cleunay, Arsenal, Redon)

Partenaires : CG, CAF, MSA, Pôle emploi, DDASS, CCAS Rennes, CCAS Vitré

Chargées de mission Ansa : Diane Angermüller, Mélissa Juan, Vanessa Ly

Dans cette phase de mise en œuvre et d'évaluation de l'expérimentation, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif, avec notamment la mise en place
 - d'un « guichet unique » CG/CAF pour les bénéficiaires du RSA à Rennes ;
 - d'une commission d'insertion RSA ;
- préparer les instances de pilotage du projet et les groupes techniques ;
- participer à la préparation et à l'animation de « groupes témoins » de bénéficiaires du RMI dans les trois territoires d'expérimentation (à partir de juin 2008 : organisation et animation par le CG) ;
- participer aux actions de communication utiles au projet, comme la Journée de mobilisation des bénéficiaires du RSA, du RMI et de l'API en présence des élus et techniciens du CG, ainsi que du haut-

commissaire aux Solidarités actives, le 9 mai 2008 ;

- participer à l'évaluation de l'expérimentation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (mise en place d'un tableau de bord partagé CG/CAF/CCAS Rennes/CCAS Vitré) et le Comité national d'évaluation, s'agissant de la liquidation mensuelle (enquête auprès des bénéficiaires).

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} janvier 2008
Barème choisi : 0,3
Flux et Stock
Nb de bénéficiaires RSA-RMI (07/08) : 372
Montant moyen du RSA : 173 € (RSA-RMI)
Coup de pouce : ARA, aide à la reprise d'activité



Loir-et-Cher (41)



Depuis mai 2007, l'Ansa et le conseil général du Loir-et-Cher coopèrent dans l'objectif de mettre en œuvre localement une expérimentation du RSA sur deux UPAS (unité de prévention et d'action sociale) du département.

En 2008, les actions menées par l'Ansa ont contribué à finaliser la mise en place du dispositif d'expérimentation du RSA ainsi qu'à améliorer les conditions de mobilité des publics en insertion.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 335 749
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 4 021
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 656
Taux de chômage (3^e trim 08) : 6,2%

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoires des UPAS de Blois agglomération et de Sud-Loire

Partenaires : CG, CAF, Manpower, Pôle emploi, associations

Chargées de mission Ansa : Alice Brassens, Malissa Marseille, Julie Sacca

L'appui de l'Ansa à la mise en œuvre du dispositif RSA s'est articulé autour de plusieurs axes de travail :

- participer à la préparation et à l'animation des instances de pilotage du projet ;
- former et informer les équipes du conseil général sur les mécanismes du dispositif et son actualité nationale ;
- préparer et animer les réunions du « groupe témoin » composé de huit à dix bénéficiaires du RMI et RSA ;
- définir des aides financières « coup de pouce » spécifiques au RSA, afin de lever rapidement les freins liés aux difficultés de mobilité, d'articulation vie familiale/vie professionnelle et d'équipement professionnel ;
- lancer un groupe de travail sur l'accompagnement, afin de faire évoluer les pratiques et fluidifier les articulations entre les différents acteurs, pour des parcours d'insertion plus cohérents ;
- définir un cadre pour l'évaluation de l'expérimentation au niveau local.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} décembre 2007

Barème choisi : 0,3

Flux

Nb de bénéficiaires RSA (31/12) :

973 droits RSA ouverts, dont 611 payés

Nb de bénéficiaires RMI sur les territoires d'expérimentation : 2 600

Montant moyen du RSA : 329 €
(bénéficiaires RSA-RMI)

Nb de bénéficiaires accompagnés dans l'emploi par Manpower : 563

Types de contrat de travail des 563 bénéficiaires RSA accompagnés :

31 % CDD, 25 % intérim, 20 % CAV, 13 % CDI, 4 % CI-RMA, 3 % autres contrats aidés, 2 % CESU, 1 % travailleurs indépendants

Temps de travail des 563 bénéficiaires RSA accompagnés :

temps plein 46,9 %, mi-temps à temps plein 35,9 %, 17,3 % moins d'un mi-temps.

Mise en place d'une plate-forme d'information téléphonique « mobilité »

Département du Loir-et-Cher

Préconisée par un groupe de travail consacré à la recherche de solutions pour favoriser la mobilité des publics en insertion, une plate-forme d'information téléphonique a été mise en place afin de lever le frein lié à la méconnaissance des services, aides, tarifs spéciaux... déjà nombreux dans le département.

En lien avec le service insertion et la Direction des transports qui a piloté ce projet, l'Ansa a contribué à :

- recenser l'ensemble des services/aides à la mobilité existant dans le département,
- construire un outil de gestion et de recherche multicritères pour la plate-forme téléphonique;
- former l'animateur de la plate-forme;
- organiser et animer des réunions d'information des acteurs locaux à Blois, à Romorantin et à Vendôme;
- mettre en place un tableau de bord et de suivi du dispositif.

Perspectives 2009

- Appui à la généralisation du RSA



Loire-Atlantique (44)



Depuis mai 2007, l'Ansa et le conseil général de la Loire-Atlantique sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA. De mai à décembre 2007, l'Ansa est intervenue, en coconstruction avec le conseil général, sur la préparation à l'expérimentation sur le territoire de la CLI de Nantes-Ouest.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 1 268 173
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 14 291
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 2 550
Taux de chômage (3^e trim 08) : 6,1 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoire de la CLI de Nantes-Ouest

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, MDE, CCAS, SIAE, DDTEFP, MSA

Chargés de mission Ansa : Gratianne Dumas, Manuel Nuñez, Fabien Tocqué

Durant cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation démarrée au 1^{er} décembre 2007, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif, avec notamment le développement d'une « cellule RSA » ;
- préparer et animer les instances de pilotage du projet ;
- participer à la préparation et à l'animation du groupe témoin de bénéficiaires du RMI, très mobilisé et impliqué dans la vie du projet ;
- participer aux actions de communication utiles au projet, comme les forums Parlons du RSA ayant chacun rassemblé près de 250 bénéficiaires du RMI et partenaires ;

- participer à l'évaluation de l'expérimentation en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : la Loire-Atlantique est l'un des cinq départements ayant fait l'objet d'une monographie sur la mise en œuvre du RSA.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} décembre 2007
Barème choisi : 0,4
Flux et Stock
Nombre de bénéficiaires RSA (07/08) : 953
Montant moyen du RSA : 157 € (RSA-RMI)
Coup de pouce : ARA, aide à la reprise d'activité
Nb de bénéficiaires RMI sur le territoire d'expérimentation : 2 255
Nb de bénéficiaires API sur le territoire d'expérimentation : 250

Perspectives 2009

- Appui à l'évaluation locale du RSA (CLI de Nantes-Ouest)
- Mobilisation des bénéficiaires du RSA (CLI de Nantes-Ouest)
- Étude préparatoire à la mise en œuvre d'un dispositif départemental de microcrédit personnel



Mayenne (53)



Depuis décembre 2007, l'Ansa et le conseil général de la Mayenne sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA sur tout le territoire départemental.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 309 106
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 1 966
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 409
Taux de chômage (3^e trim 08) : 4,7 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Département de Mayenne

Partenaires : CG, CAF, MSA

Chargés de mission Ansa : Diane Angermüller, Vanessa Ly, Fabien Tocqué

Durant cette phase de conception et mise en œuvre de l'expérimentation, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- élaborer le dispositif juridique du RSA ;
- définir et mettre en œuvre les processus opérationnels ;
- préparer et mettre en œuvre des actions de communication nécessaires au lancement ;

- mobiliser les partenaires locaux pertinents et les bénéficiaires du RMI ;
- évaluer les effets de l'expérimentation ;

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} mars 2008
Barème choisi : 0,7
Flux RMI et API
Nb de foyers bénéficiaires RSA : 1 017
Montant moyen du RSA : 190 €

Perspectives 2009

- Poursuite de l'accompagnement de l'expérimentation et appui à la généralisation du RSA
- Mobilisation des entreprises (en partenariat avec la Maison de l'emploi de la Mayenne)
- Étude préparatoire à la mise en œuvre d'un dispositif départemental de microcrédit personnel



Meurthe-et-Moselle (54)



Depuis avril 2006, l'Ansa et le conseil général de Meurthe-et-Moselle sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du contrat aidé TTEMM (travailler et transmettre en Meurthe-et-Moselle). En 2008, le partenariat entre l'Ansa et le conseil général s'est construit autour de trois projets :

- l'accompagnement à la mise en œuvre du TTEMM
- l'aide à la refonte des modalités de conventionnement des SIAE
- une étude sur l'accès à la culture

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 738 974
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 13 530
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 2 261
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,1 %

Accompagnement à la mise en œuvre du contrat aidé TTEMM

Département de Meurthe-et-Moselle

Partenaires : CG, Pôle emploi

Chargées de mission Ansa : Marine Groleau, Viviane Lambert-Lalitte, Lise Marcovici

En 2008, l'Ansa aux côtés des services du département a contribué à :

- dans un premier temps (1^{er} semestre 2008),
 - la mobilisation des offres TTEMM : communication auprès des ETI et des agences locales de Pôle emploi, travail en lien avec le chargé de mission de Pôle emploi sur la mobilisation des entreprises ;
 - l'évaluation et le suivi des contrats signés ;
 - la mise en œuvre opérationnelle du dispositif : préparation, coanimation et restitution des comités de pilotage et des réunions hebdomadaires de l'équipe opérationnelle, communication autour du TTEMM, rédaction de la *Lettre TTEMM* à destination des acteurs locaux.
- dans un deuxième temps (2^e semestre 2008),
 - l'évaluation qualitative et quantitative de l'expérimentation : l'Ansa a interrogé dix employeurs signataires du TTEMM pour évaluer leur satisfaction quant au dispositif et recenser leurs propositions d'amélioration.

Les points essentiels étaient les suivants :

- les informations générales sur le profil

embauché et le type de contrat ;

- l'appréciation générale sur le contrat avec deux focus sur la formation et l'accompagnement proposés ;
- les suggestions pour faire évoluer et améliorer le TTEMM.

14 ont été interrogés par l'Ansa. Les axes suivants ont été étudiés lors des entretiens :

- l'appréciation du dispositif ;
- la connaissance du dispositif ;
- les spécificités du TTEMM : formation, accompagnement, tutorat et perspective d'embauche.

Caractéristiques du dispositif TTEMM

Démarré en octobre 2006

Convention support : CI RMA (secteur marchand) ou CAV (secteur non marchand)

Durée : 12 mois de contrat aidé, suivis d'un CDI ou au minimum d'un CDD de 6 mois

Dispositif individualisé en fonction des besoins de l'employeur et du salarié, qui comprend : une formation qualifiante du salarié, un accompagnement du salarié hors de l'entreprise, social et/ou professionnel, le tutorat dans l'entreprise et la désignation d'un référent unique pour l'employeur, interlocuteur privilégié pour l'employeur et le salarié

100^e TTEMM signé en juin 2008

Démarche de refonte des modalités de conventionnement des SIAE

Département de Meurthe-et-Moselle

Chargé de mission Ansa : Yazid Boudjedia

Durant le 1^{er} semestre de l'année 2008, l'Ansa a analysé l'ensemble des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers relatifs aux activités des chantiers et entreprises d'insertion. Sur le second semestre, L'Ansa a travaillé sur un état des lieux critique des structures de l'insertion par l'activité économique du département. Le CG souhaite revoir les conditions de conventionnement avec les SIAE du département.

Dans cette phase l'Ansa aux côtés du conseil général a travaillé sur les axes suivants :

- analyse de la répartition géographique des ateliers et chantiers d'insertion et entreprises d'insertion sur le département, en prenant en compte leur nature d'activités ;
- analyse des articulations avec les territoires à travers un diagnostic des procédures

de conventionnement et d'évaluation ;

- réflexion à des axes d'amélioration du fonctionnement de l'IAE ;

- mutualisation de certains services entre plusieurs structures de l'IAE ;
- diversification des supports des SIAE, en les rendant plus proches des secteurs d'activités en recherche de salariés ;
- mobilisation des acteurs de l'IAE, dont les bénéficiaires du RMI, de manière à faire partager de nouveaux objectifs et contenus des actions prises en compte par le CG de Meurthe-et-Moselle (évolution de règlements d'intervention, modalités d'évaluation).

Cette étude se prolonge début 2009 pour aboutir à la modification du règlement départemental applicable dès le 1^{er} janvier 2010.

Étude sur l'accès à la culture

Territoire du Val de Lorraine

Chargées de mission Ansa : Marine Groleau, Viviane Lambert-Lalitte

L'Ansa a réalisé un état des lieux des actions en cours visant à améliorer l'accès à la culture sur le territoire du Val de Lorraine (*cf. L'accès à la culture, p. 21*). L'évaluation du dispositif Pass'Culture mis en place par le conseil général et le pays a permis à l'Ansa d'émettre plusieurs propositions afin d'améliorer ce dispositif et de promouvoir l'accès à la culture des personnes qui en sont éloignées.

L'Ansa a constitué un groupe de personnes visées par l'étude, afin de mieux cerner leurs attentes et les envies par rapport à la culture et les obstacles qui les en tiennent éloignés. L'objectif était également de réfléchir collec-

tivement à des solutions, d'évaluer l'intérêt et la faisabilité des propositions.

L'étude réalisée par l'Ansa en partenariat avec les acteurs locaux a porté sur les points suivants :

- inventaire en termes d'actions et d'opérateurs financés par le conseil général sur le dispositif d'accès à la culture des personnes qui en sont éloignées ;
- état des lieux des actions d'insertion par la culture identifiées sur le territoire ;
- évaluation du Pass'Culture.

Perspectives 2009

- Refonte des modalités de conventions entre le département et les SIAE
- Accompagnement autour des clauses d'insertion
- Appui à la généralisation du RSA
- Appui à la définition de la démarche stratégique du territoire de Lunéville concernant la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion des bénéficiaires du RMI



Nord (59)



Depuis janvier 2008, l'Ansa et le conseil général du Nord sont partenaires dans l'expérimentation du RSA. De janvier à décembre 2008, ce travail collaboratif a porté en particulier sur la mise en œuvre opérationnelle du RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 2 607 356
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 70 120
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 13 840
Taux de chômage (3^e trim 08) : 10,3 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Avesnois, UTPAS de Maubeuge-Haumont et Avesnes-Fourmies. La ville de Maubeuge est entièrement incluse dans le territoire d'expérimentation.

Partenaires : CG, CAF, MSA, préfecture, conseil régional, DDTEFP, Pôle emploi, MDE, PLIE, CDC
Chargés de mission Ansa : Solène de Penfentenyo, Éléonore Genelle, Luc Jerabek, Camille Lancelevée

L'Ansa a appuyé la mise en œuvre opérationnelle du RSA à travers trois axes de travail :

- soutien au démarrage de l'expérimentation : définition du périmètre et des modalités de l'expérimentation, participation à la mobilisation des acteurs locaux et constitution d'un groupe témoin de bénéficiaires de minima sociaux ;
- information et appui à la formation sur la généralisation du RSA, en lien avec le conseil général et les travailleurs sociaux ;
- évaluation de l'expérimentation par :
 - la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord ;
 - une enquête quantitative : questionnaire auprès de 400 bénéficiaires du RSA ;
 - une enquête qualitative : entretiens avec 24 bénéficiaires puis avec leurs référents respectifs ;
 - un recueil d'avis des référents généralistes de parcours questionnés lors de différentes phases du projet à propos de l'impact du RSA sur leurs pratiques professionnelles.

Le groupe témoin a également été associé à l'évaluation du dispositif.

L'Ansa a accompagné le conseil général et les ser-

vices de l'État dans l'expérimentation du RSA. Le dispositif mis en place par le CG pour les bénéficiaires du RMI est différent de celui pour les bénéficiaires de l'API. Le CG et le sous-préfet d'Avesnes ont réuni régulièrement deux instances de pilotage distinctes. La CAF de Maubeuge assure le suivi des bénéficiaires du RSA-API. Elle a mis en place des actions d'orientation, d'évaluation et d'accompagnement avec Pôle emploi, ainsi que des solutions novatrices de garde d'enfant (garde 24h/24 et 7 jours/7 à domicile).

Pour les bénéficiaires du RSA-RMI, le volet accompagnement inclut un accompagnement au changement, un accès privilégié aux solutions de mobilité, une « incitation financière » (équivalent du « coup de pouce financier ») et un accompagnement dans l'emploi, appelé le Réseau de Solidarité actives ou « RSA+ », qui n'a été que peu activé.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré en janvier 2008
Barème choisi : 0,3 (API)
Flux uniquement, hors contrats aidés
Nb de bénéficiaires RSA :
depuis janvier 2008, 1467 au titre du RSA-RMI
et 194 au titre du RSA-API

Perspectives 2009

► Le conseil général du Nord a mis fin à l'expérimentation par voie de délibération au 31 décembre 2008. Pour les bénéficiaires de l'API, l'expérimentation continue jusqu'à la généralisation et l'Ansa maintient son appui au comité de pilotage mis en place par l'État



Oise (60)



En 2008, le conseil général de l'Oise a renouvelé son partenariat initié fin 2006 avec l'Ansa. Ce département a confié à l'Ansa la mise en œuvre de trois expérimentations, à la suite des études de faisabilité réalisées en 2007 et concernant : l'expérimentation du RSA, une plate-forme emploi, et un dispositif d'appui à la mobilité.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 812 454
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 9 655
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 2 610
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,1 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Délégation territoriale du bassin creillois, cantons de Creil-Nogent et de Liancourt

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, DDTEFP, MSA

Chargés de mission Ansa : Adrien Cascarino, Nathalie Cuvillier, Manuel Nuñez

Depuis début 2007, l'Ansa accompagne le conseil général dans la conception et la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA qui a démarré à partir du 1^{er} novembre 2007.

Durant la phase de mise en œuvre de l'expérimentation, l'Ansa a appuyé le conseil général et ses partenaires pour :

- préparer et animer les instances de pilotage du projet ;
- participer aux réunions d'information collectives sur le RSA qui ont rassemblé 376 bénéficiaires de minima sociaux ;
- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif, avec notamment le développement d'une « cellule RSA » (comportant une plate-forme téléphonique), le recrutement d'animatrices RSA, la conception et l'informatisation du contrat RSA, la définition des processus opérationnels et modalités d'échanges entre CG, CAF et Pôle emploi ;
- participer à la préparation et à l'animation du groupe de bénéficiaires du RMI/RSA associé à la conception du contrat RSA, à l'élaboration d'outils d'information et à la préparation d'un questionnaire d'évaluation du dispositif ;
- assister le CG dans ses démarches auprès des employeurs, après avoir défini une offre de services d'accompagnement à

l'occasion du recrutement de bénéficiaires du RMI/RSA. L'Ansa a notamment initié une mise en relation avec le groupe Lafarge, en vue de satisfaire aux besoins de recrutement de long terme de ce groupe en contrepartie d'un engagement sur la qualité des emplois proposés (CDI, formation...) ;

- participer à l'évaluation de l'expérimentation en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : définition d'indicateurs de suivi, mise en place d'une base de données, élaboration d'un tableau de bord mensuel de suivi, réalisation d'entretiens d'évaluation avec les animatrices RSA et plusieurs bénéficiaires du RSA, préparation d'un questionnaire d'évaluation diffusé fin 2008 à l'ensemble des personnes concernées par l'expérimentation, appui à la préparation du rapport annuel d'évaluation prévu par la loi.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} novembre 2007
Barème choisi : 0,35
Flux et stock
Nb de bénéficiaires RSA (31/12/08) : 212
Montant moyen du RSA : 190 €
Nb de bénéficiaires RMI sur le territoire d'expérimentation : 1 505

Accompagnement à la mise en place d'une plate-forme emploi

Délégation territoriale du Beauvaisis : communauté d'agglomération beauvaisienne et communauté de communes rurales du Beauvaisis

Chargés de mission Ansa : Adrien Cascarino, Nathalie Cuvillier

Les objectifs du projet sont de :

- mettre en relation des bénéficiaires du RMI avec un réseau d'entreprises en vue de faciliter leur recrutement et leur accompagnement dans l'emploi en lien avec l'employeur ;
- améliorer la lisibilité du dispositif d'insertion, notamment pour les employeurs du territoire ;
- soutenir les référents RMI en mettant à leur disposition des outils d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi ;
- préparer les bénéficiaires du RMI et de l'API à la reprise d'activité ;
- structurer la relation avec les entreprises partenaires afin de l'installer dans la durée.

L'Ansa a apporté son appui de janvier à juin 2008 pour :

- élaborer un diagnostic des besoins des personnes bénéficiaires du RMI et de l'API inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle ;
- analyser les besoins et motivations des employeurs quant à ce public en difficulté ;

- préparer et animer un groupe de bénéficiaires du RMI associés à la conception de la plate-forme emploi ;
- dresser un inventaire des actions d'insertion sur le territoire du Beauvaisis en vue de l'élaboration d'un guide « ressources » ;
- élaborer des outils de diagnostic, rédiger un référentiel d'accompagnement dans l'emploi, construire une fiche « tuteur en entreprise » ;
- concevoir une base de données des parcours des bénéficiaires ;
- préparer le recrutement des personnels de la plate-forme emploi (définition des missions, fiches de poste...) ;
- préparer le cahier des charges d'une plate-forme WEB de mise en relation employeurs/bénéficiaires.

La plate-forme a été ouverte début juin 2008.

Public : bénéficiaires du RMI et de l'API ayant un contrat d'insertion à visée professionnelle

Objectif : 200 à 250 personnes accompagnées la première année

Accompagnement au développement de la mobilité

Agglomération de la région compiégnoise, canton d'Attichy

Chargés de mission Ansa : Luc Jerabek, Simon Roussey

Les objectifs du projet sont de :

- faciliter les déplacements professionnels des bénéficiaires de minima sociaux résidant sur le territoire d'expérimentation ;
- réduire le coût du transport pour les bénéficiaires de minima sociaux ;
- diffuser et améliorer les dispositifs existants en partenariat avec les acteurs locaux ;
- évaluer l'efficacité de la plate-forme et de chacun de ses dispositifs en vue d'une généralisation à l'ensemble du département (taux d'utilisation, impact sur le retour à l'emploi, taux de développement de l'autonomie, entretiens qualitatifs sur l'amélioration de la qualité de vie...).

L'Ansa a apporté son appui pour :

- réaliser un guide des aides à la mobilité à destination des professionnels et des bénéficiaires du RMI et de l'API ;
- concevoir des outils de communication concernant les dispositifs existants ;
- développer des ateliers « mobilité » pour la formation des bénéficiaires du RMI et de l'API ;
- appuyer la mise en place d'un système de location de scooters à bas prix ;
- mettre en place un accompagnement au passage du permis de conduire (freins psychologiques, code, conduite) en partenariat avec des auto-écoles ;
- estimer les coûts et élaborer un plan de financement des différents projets.



Pas-de-Calais (62)



Depuis le 1^{er} mars 2008, l'Ansa accompagne le conseil général dans la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation du RSA, sur trois des neuf territoires du département.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 1 481 429
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 36 961
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 8 151
Taux de chômage (3^e trim 08) : 10,6 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Montreuil-sur-Mer

Partenaires : CG, CAF, MSA, Pôle Emploi, DDTEFP, DDASS

Chargés de mission Ansa : Eléonore Genelle, Brigitte de la Houssaye, Luc Jerabek

En 2008, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- arrêter les conditions de suivi de l'expérimentation en impliquant l'ensemble des acteurs concernés ;
- participer aux actions de communication utiles au lancement de l'expérimentation ;
- contribuer à la formation des référents accueillant les bénéficiaires de l'expérimentation ;
- participer à la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation ;
- participer à l'évaluation des effets de l'expérimentation en lien avec l'ensemble des

acteurs concernés, notamment les bénéficiaires du RMI et du RSA (constitution et coanimation des groupes témoins, enquête qualitative sur une vingtaine de parcours) ;

- participer à la valorisation nationale des réalisations.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} janvier 2008
Barème choisi : 0,3
Flux et stock
Nb de bénéficiaires RSA (09/08) : 1 725
Montant moyen du RSA : 201 €

Perspectives 2009

- Poursuite de l'accompagnement de l'expérimentation RSA et appui à la généralisation du RSA
- Préparation de l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion (2^e semestre 2009)
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique dégagant les axes prioritaires du département pour répondre aux besoins du public jeune et prévenir le risque d'exclusion



Savoie (73)



Depuis juin 2008, l'Ansa et le conseil général de Savoie sont partenaires dans la conception et la mise en œuvre de l'expérimentation du contrat à vocation sociale.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 416 123
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 2 543
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 551
Taux de chômage (3^e trim 08) : 5,6 %

Accompagnement à la conception et à la mise en œuvre du contrat à vocation sociale

Territoire de la CLI de Maurienne

Partenaires : Membres de la CLI élargie de Maurienne (élus du conseil général, maires, représentants du territoire de développement social, de Pôle emploi, de la mission locale, partenaires de l'IAE...), État, DDASS, société La Sasson, MDPH, CPAM

Chargés de mission Ansa : Claude Gorges, Antoine Meffre

Le contrat à vocation sociale (CVS) a pour objectif de proposer des activités professionnelles à des personnes dont les difficultés de santé constituent un frein majeur à l'insertion professionnelle. Ces personnes se voient offrir un accompagnement renforcé par des professionnels de santé. Le CVS n'est ni un contrat de travail, ni un contrat aidé.

En 2008, l'Ansa était aux côtés des services du conseil général et des équipes du territoire de développement social pour :

- stabiliser la conception du dispositif, les enjeux et ses interfaces avec les dispositifs existants ;
- rechercher la base juridique sur laquelle appuyer l'expérimentation ;
- impliquer un groupe témoin de bénéficiaires du RMI pour coconstruire le projet, préparer et animer les réunions ;
- associer le principal employeur à la construction du projet : la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne (chefs de service, DGS, élus...) ;

- mettre en œuvre et coanimer les instances de pilotage du projet ;
- définir les contours du contrat à vocation sociale, les processus opérationnels et organisationnels ainsi que les outils associés ;
- élaborer des indicateurs d'évaluation et un protocole global ;
- élaborer la campagne de communication du projet.

Caractéristiques du dispositif CVS

Public :

- bénéficiaires dont les problèmes de santé compromettent l'insertion professionnelle ;
- activités professionnelles de moins de 10 heures par semaine (variables en fonction des situations personnelles) dans le secteur non marchand ;
- accompagnement santé-social, dispositif s'appuyant sur un pécule.

Démarrage : mars 2009

Durée expérimentation : 2 ans

Nb de bénéficiaires RMI sur le territoire d'expérimentation : 168 (au 31/12/08)

Perspectives 2009

- Appui à la mise en œuvre de l'expérimentation du contrat à vocation sociale
- Appui à la généralisation du RSA



Paris (75)

DÉPARTEMENT DE PARIS


Depuis avril 2008, l'Ansa et le département de Paris sont partenaires dans l'expérimentation d'un dispositif de parrainage visant à faciliter, pour des allocataires du RMI, l'accès à l'emploi dans différents secteurs de la communication.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 2 201 578
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 51 414
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 4 163
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,3 %

Accompagnement à la mise en œuvre du dispositif de parrainage

Ville de Paris

Partenaires : ville de Paris, Pôle emploi, cellules insertion

Chargées de mission Ansa : Marine Groleau, Viviane Lambert-Lalitte, Lise Marcovici, Martine Rimbaud

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation, l'Ansa était aux côtés de la ville de Paris pour :

- concevoir le dispositif d'accompagnement des allocataires du RMI ;
- constituer un vivier de professionnels, en poste dans un secteur de la communication, volontaires et bénévoles pour accompagner les allocataires ;
- informer, animer et développer ce vivier de professionnels ;
- recevoir en entretien individuel chaque allocataire, orienté par les référents des cellules insertion, pour juger de la pertinence d'intégrer le réseau de parrainage ;
- assurer un suivi personnalisé et régulier de chaque allocataire et de chaque binôme (allocataire/professionnel en poste) constitué ;
- animer le réseau en proposant les outils adaptés, en organisant ateliers et réunions (spécifiques ou thématiques) et en favorisant la diffusion de toute information

utile au retour à l'emploi ;

- informer chaque cellule insertion de la situation des allocataires ;
- identifier (via une fiche mensuelle de suivi, un questionnaire d'évaluation, des entretiens...) et pallier les difficultés éventuelles de fonctionnement des binômes ;
- procéder à des bilans d'étape quantitatifs et qualitatifs de l'expérience.

Caractéristiques du dispositif de parrainage (au 31/12/08)

Démarré au 30 avril 2008
Nb de bénéficiaires RMI rencontrés : 100
Nb de bénéficiaires RMI ayant retrouvé un emploi : 15 (dont 1 mission humanitaire)
Nb de bénéficiaires du RMI en stage ou formation : 2
Nb de binômes actifs : 64
Nb de professionnels bénévoles : 88
Nb de bénéficiaires RMI dans la communication : 3 000 environ (en 2007)

Perspectives 2009

- Poursuite et élargissement du réseau de parrainage



Seine-Maritime (76)



Depuis décembre 2007, l'Ansa et le conseil général de Seine-Maritime sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 1 269 310
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 22 887
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 4 733
Taux de chômage (3^e trim 08) : 8,3 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoire de l'agglomération d'Elbeuf

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, CCAS, PLIE

Chargée de mission Ansa : Claude Gorges

Durant cette expérimentation, l'Ansa, aux côtés des services du CG et des équipes de l'UTAS, a contribué à :

- la mise en place et l'animation des instances de pilotage du projet ;
- la réflexion sur ses axes stratégiques ;
- la définition des processus opérationnels et organisationnels ;
- la production d'outils (contrat RSA, base de données, suivi, guide RSA...) ;
- la conception d'un référentiel d'accompagnement dans l'emploi ;
- la professionnalisation des référents RSA et des conseillers RSA : journées de formation, échanges de pratiques... ;
- la production de données statistiques et d'évaluation ;
- la préparation et l'animation du groupe témoin de bénéficiaires du RMI, avec une forte implication des équipes locales ;

- la conception des supports de communication utiles au projet : plan de communication, affiches, dépliants, journées d'information...

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} février 2008
Barème choisi : 0,3 jusqu'à 500 € et 0,4 à compter de 501 €
Flux et Stock (hors bénéficiaires de contrats aidés)
Nb de bénéficiaires RSA (09/08) : 448
Montant moyen du RSA : 176 € (bénéficiaires RSA-RMI)
Coup de pouce : ARA, d'aide à la reprise d'activité
Nb de bénéficiaires RMI sur le territoire d'expérimentation (12/08) : 2 255
Nb de bénéficiaires API sur le territoire d'expérimentation (12/08) : 250

Réalisation d'une étude sur les aides locales facultatives

Territoire de l'agglomération d'Elbeuf

Chargés de mission Ansa : Émilie Grouès, Manuel Nuñez

Le conseil général de Seine-Maritime a mandaté l'Ansa pour réaliser une étude sur les aides locales facultatives accordées en 2007 sur le territoire de l'agglomération d'Elbeuf, qui est également territoire d'expérimentation du RSA.

La généralisation de ce dispositif, qui a pour objectif de rendre rémunératrice toute activité professionnelle, pose la question des effets de seuil induits par de multiples aides

sociales versées aux bénéficiaires de minima sociaux.

Objectifs généraux :

- recenser les aides sociales facultatives accordées sur le territoire de l'agglomération d'Elbeuf en 2007 par le conseil général, les dix CCAS, la CPAM, la CAF, cinq associations et la communauté d'agglomération ;

- effectuer une analyse quantitative et qualitative de ces aides ;
- dégager les grandes tendances et les particularités sur le territoire ; Formuler des préconisations au regard de la généralisation du RSA.

Principaux constats :

- une pluralité d'acteurs pour une multitude d'aides (80 types d'aides attribuées par 19 organismes) et un éparpillement des moyens humains et financiers ;
- une faible lisibilité du système local d'aide sociale ;
- peu d'harmonisation des critères d'attribution ;
- une concertation entre acteurs plus informelle qu'institutionnelle ;
- la faiblesse des cofinancements ;
- des effets de seuils limités car les aides sont attribuées selon des critères discrectionnaires.

Préconisations :

- suppression du critère de statut pour l'octroi d'aides : prise en compte des seules ressources ;
- mise en cohérence des aides : harmonisation des pratiques, à commencer par les modalités de calcul des quotients familiaux, amélioration de la complémentarité des aides et de la répartition des champs d'intervention entre acteurs ;
- organisation d'un partage des connaissances sur les publics ;
- rédaction d'un guide des aides à destination des professionnels ;
- développement des dispositifs de mutualisation des moyens : cofinancement, instances de mutualisation, commissions d'examen des demandes redondantes ou complexes, tableau de bord partagé.

Perspectives 2009

► Appui à l'expérimentation d'une plate-forme unique d'accueil sur Elbeuf

- Appui à la conduite de projet, à la conception et la mise en œuvre d'une plate-forme unique d'accueil des bénéficiaires du RMI
- Évaluation d'impact de la généralisation du RSA sur ce dispositif



Deux-Sèvres (79)



Depuis novembre 2007, l'Ansa et le conseil général des Deux-Sèvres sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 371 747
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 2 901
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 696
Taux de chômage (3^e trim 08) : 5,4 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoires des CLI de Bressuire, Niort et Thouars

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, MDE, CCAS, SIAE, DDTEFP, MSA, MIPE et Comité de bassin d'emploi

Chargés de mission Ansa : Brigitte de la Houssaye, Arthur Lhuissier, Grégoire Odou

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation démarrée le 2 janvier 2008, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- définir et affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif ;
- former les personnels du CG acteurs du dispositif et animer des réunions de travail ;
- participer à la préparation et à l'animation des réunions d'informations collectives à destination des bénéficiaires du

RMI résidant dans les zones d'expérimentation du RSA ;

- participer aux comités techniques de l'expérimentation.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 2 janvier 2008
Barème choisi : 0,3
Flux uniquement
Coup de pouce : FAI-RSA

Perspectives 2009

- Appui à la généralisation du RSA



Vienne (86)



Depuis mai 2007, l'Ansa et le conseil général de la Vienne sont partenaires dans la mise en œuvre des expérimentations du RSA et du contrat unique d'insertion, le CAD 86.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 430 231
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 6 643
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 1 273
Taux de chômage (3^e trim 08) : 6,4 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Territoires des Maisons de la solidarité de Jaunay-Clan, Loudun et Chauvigny

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, MDE, CCAS, DDTEFP, MSA

Chargées de mission Ansa : Gratianna Dumas, Thomas Dutertre, Cécile Leclair

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation démarrée au 1^{er} novembre 2007, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif avec notamment l'élaboration d'un « référentiel d'accompagnement » ;
- préparer et animer les instances de pilotage du projet ;
- participer à la préparation et à l'animation du groupe témoin de bénéficiaires du RSA, mobilisé et impliqué dans la conception et la mise en œuvre du projet ;
- participer aux actions de communication utiles au projet, comme les réunions d'informations collectives auprès de bénéficiaires du RMI ;
- participer à l'évaluation de l'expérimentation :

enquête téléphonique auprès de 200 bénéficiaires du RSA, enquête qualitative (10 entretiens en face à face)

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} décembre 2007
Barème choisi : 0,35
Flux et stock
Nb de bénéficiaires RSA (07/08) : 853
Montant moyen du RSA : 150 € (source CG86)
Coup de pouce : APRA, d'un montant maximum de 1 000 € par allocataire du RSA (dont 100 € versés automatiquement à la signature du contrat ; le reste pouvant être perçu sous forme d'aide financière sur devis dans les 3 premiers mois de la reprise d'activité)

Accompagnement à la mise en œuvre du contrat aidé CAD 86

Département de la Vienne

Partenaires : CG, DDTEFP, Pôle Emploi, CNASEA, conseil régional, IAE, CESR...

Chargée de mission Ansa : Claude Gorges

Le contrat aidé départemental vise à simplifier et harmoniser les caractéristiques des contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand. Seuls les montants des aides versées à l'employeur diffèrent. L'expérimentation prévoit un investissement important en matière d'accompagnement dans l'emploi en vue d'une insertion durable (CDI, CDD plus de 6 mois, formation...) et la construction d'un projet personnalisé.

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation démarrée au 1^{er} février 2008, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif avec notamment : l'information des acteurs, l'élaboration d'un guide pour les chargés de mission emploi, d'un référentiel d'accompagnement dans l'emploi, d'une charte d'engagement tripartite pour l'intégration du bénéficiaire, d'outils de suivi en emploi ;

- préparer et animer les instances de pilotage du projet;
 - apporter un appui aux équipes de chargés de mission emploi;
 - évaluer les impacts du nouveau contrat aidé. Les premiers résultats font apparaître une baisse importante des taux de rupture en cours de contrat.
- À noter que le département fait partie des 5 départements auditionnés par le Comité national d'évaluation sur les expérimentations de contrats uniques.

Caractéristiques du dispositif CAD 86

Démarrage au 1^{er} février 2008 pour les bénéficiaires du RMI
Dispositif mis en œuvre conjointement par l'État et le département

Public : Tous les bénéficiaires du RMI, de l'API, de l'ASS, de l'AAH

Nb de CAD signés (public RMI) :

417 (dont 96 dans le secteur marchand, et 321 dans le secteur non marchand)

Contrats CDI secteur marchand : 47,5 %

Principaux secteurs d'activité secteur marchand : commerce, BTP, industrie, hôtellerie-restauration

Bénéficiaires du RMI depuis plus d'un an : 74 % de bénéficiaires des CAD signés

Perspectives 2009

- Appui à la généralisation du RSA
- Appui à la mise en œuvre du CUI



Territoire-de-Belfort (90)

Depuis octobre 2007, l'Ansa et le conseil général de Belfort sont partenaires dans la mise en œuvre de l'expérimentation du contrat départemental d'accès à l'emploi (CDAE).

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 144 659
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 2 588
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 486
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,7 %

Accompagnement à la mise en œuvre du contrat aidé CDAE

Territoire-de-Belfort

Partenaires : CG, MIFE, CPSP, PLIE, DDTEFP, Pôle emploi, CNASEA

Chargés de mission Ansa : Claude Gorges, Antoine Meffre

Durant cette expérimentation, l'Ansa, aux côtés des services du conseil général et des équipes de référents CDAE, a contribué à :

- la conception d'une charte tripartite d'accompagnement dans l'emploi ;
- la définition d'une convention tripartite de mise en œuvre du CDAE ;
- l'élaboration d'un référentiel d'accompagnement dans l'emploi destiné aux référents CDAE ;
- la conception d'outils de diagnostic en emploi ;
- la réalisation d'outils de suivi en emploi et de fiches de conclusion d'entretiens en entreprise ;

- la refonte de la base de données CDAE afin de disposer de données de suivi et de statistiques.

Caractéristiques de l'expérimentation du CDAE

Démarrage en mars 2008
Nb de CDAE signés en 2008 :
161 dont 27 dans le secteur non marchand
Volonté de pérennisation du contrat aidé et embauche en CDI y compris dans le secteur non marchand
Accompagnement sous forme de coaching en emploi par un référent
Dispositif de présélection de candidats
Dispositif d'aides à la reprise d'emploi
Cofinancement de formation

Perspectives 2009

- **Évaluation des outils mis en œuvre et du dispositif d'accompagnement CDAE**
 - Appui à la conception et réalisation d'enquêtes qualitatives auprès des bénéficiaires CDAE et des employeurs
 - Examen des situations de « sorties non conformes », stabilisation des éléments statistiques et de la base de données CDAE
 - Réajustements des outils et identification des compétences à développer
- **Appui à la généralisation du RSA**



Le conseil général de Seine-Saint-Denis et l'Ansa ont travaillé en 2008 sur la mise en œuvre de l'expérimentation du RSA.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 1 503 536
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 49 864
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 7 401
Taux de chômage (3^e trim 08) : 9,2 %

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Six territoires : Le Blanc-Mesnil, Aulnay-Sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, Montfermeil

Partenaire : CG

Chargés de mission Ansa : Thomas Godard, Émilie Grouès, Luc Jerabek

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation du RSA démarrée au 1^{er} mars 2008, l'Ansa a accompagné le conseil général dans :

- la gestion du projet : définition de plans d'actions et de calendriers des travaux, proposition de méthode de gouvernance partenariale du projet ;
- l'information et la formation des acteurs de l'insertion des six territoires d'expérimentation ;
- l'animation des groupes de travail sur :
 - l'annexe RSA au contrat d'insertion ;
 - l'outil d'aide à la définition du plan d'accompagnement ;
 - la mobilisation des bénéficiaires ;
 - l'organisation et les processus opérationnels ;
 - l'accompagnement vers et dans l'emploi, réalisation d'un cahier des charges pour les opérateurs ;

L'Ansa a également apporté son expertise à :

- l'évaluation de l'expérimentation,
- la définition des outils de communication,
- la gestion de l'allocation et le partenariat avec la CAF.

Enfin, l'Ansa a assuré :

- la formation et l'appui technique aux référents RSA du conseil général,
- la présentation du projet de loi de réforme des politiques d'insertion et de généralisation du RSA.

Caractéristiques du dispositif RSA

Expérimentation démarrée le 1^{er} mars 2008
Barème choisi : 0,3
Flux et Stock à partir de 78 heures travaillées dans le mois
Nb de bénéficiaires RMI sur les territoires d'expérimentation : 8 020



Depuis avril 2007, l'Ansa et le conseil général du Val-d'Oise ont noué un partenariat afin d'atteindre par la mise en œuvre d'actions innovantes les objectifs de la politique départementale d'insertion.

Ce partenariat a été formalisé en 2008 autour de quatre projets :

- la conduite et l'évaluation en continu de l'expérimentation RSA ; l'organisation d'un forum local sur la formation professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre du Grenelle de l'insertion ;
- une action de mobilisation des employeurs en faveur de l'insertion socioprofessionnelle ;
- une étude de faisabilité pour la création d'une plate-forme d'accueil et d'ouverture des droits au RMI.

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Villes d'Argenteuil et de Bezons

Partenaires : CG, CAF, Pôle emploi, CCAS

Chargés de mission Ansa : Thierry Bertin, Cédric Foumena, Sylvie Hanocq, Élise Pradelle

Dans cette phase de mise en œuvre de l'expérimentation démarrée au 1^{er} novembre 2007, l'Ansa était aux côtés du conseil général pour :

- préparer et animer les instances de pilotage du projet ;
- affiner, en continu, les modalités de mise en œuvre du dispositif, ce qui a conduit à la mise en place d'un dispositif d'ouverture des droits combinant un entretien avec un technicien de la CAF pour l'étude du droit potentiel (dans les locaux de la CAF) puis un entretien avec un travailleur social du conseil général (dans les locaux du CG) afin de définir un parcours d'insertion ;
- participer à la préparation et à l'animation du groupe témoin de bénéficiaires du RMI et du RSA, en vue d'ajuster le dispositif et de prévoir des améliorations pour la généralisation ;
- participer à l'évaluation de l'expérimentation en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : la Loire-Atlantique est l'un des

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 1 172 742

Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 16 776

Nb de bénéficiaires API (09/08) : 3 275

Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,1 %

cinq départements ayant fait l'objet d'une monographie sur la mise en œuvre du RSA.

Caractéristiques du dispositif RSA

Démarré au 1^{er} novembre 2007

Barème choisi : 0,3

Flux et stock

Nb de bénéficiaires RSA (12/08) :

- 1 185 personnes ont reçu au moins

un paiement au titre du RSA depuis le début de l'expérimentation (1 038 au titre du RSA-RMI ; 147 au titre du RSA-API) ;

- Au 31/12/08, 518 bénéficiaires du RSA-RMI « en file active » (contrats d'insertion en cours de validité).

Montant moyen du RSA :

- bénéficiaires RSA-RMI : 195 €

- bénéficiaires RSA-API : 201 €

Coup de pouce : APRA

Nb de bénéficiaires RMI sur les territoires d'expérimentation : 3 803

Nb de bénéficiaires API sur les territoires d'expérimentation : 180

Soutien à l'organisation d'un forum local sur la formation professionnelle dans le cadre du Grenelle de l'insertion

Département du Val-d'Oise

Chargés de mission Ansa : Thierry Bertin, Élise Pradelle

Le président du conseil général a sollicité l'ensemble de ses homologues d'Ile-de-France pour mener une réflexion avec le conseil régional sur la formation professionnelle des bénéficiaires du RMI.

Le conseil général a, en parallèle, souhaité que soit organisée une manifestation autour de ces enjeux centraux pour l'insertion. Cette manifestation devait tout à la fois présenter un état des lieux de la recherche universitaire et permettre aux acteurs de terrain de faire part de leurs pratiques innovantes en la matière. Cette manifestation trouvait naturellement sa place dans le processus du Grenelle de l'insertion piloté par le haut-commissaire aux Solidarités actives.

L'Ansa a assuré, en lien avec le cabinet du haut-commissaire aux Solidarités actives contre la Pauvreté, l'organisation du programme de la manifestation : revue de l'existant, identification des thèmes, sollicitation des acteurs, consolidation des différentes présentations, lien avec les intervenants, rédaction du texte de synthèse de cette journée, versé aux contributions du Grenelle de l'insertion.

Cette manifestation a par ailleurs permis de mettre en avant cette thématique sur le territoire francilien et de fédérer davantage les acteurs politiques, de tous échelons, autour du travail engagé par leurs équipes.

Étude de faisabilité pour une plate-forme unique d'accueil et d'inscription pour les bénéficiaires du RMI

Choix du territoire comme composante de l'étude de faisabilité

Chargées de mission Ansa : Sylvie Hanocq, Élise Pradelle

L'objectif de cette étude était de présenter aux élus, pour décision et validation, différents scénarii de mise en œuvre d'une telle plate-forme, tant en termes de territoires d'expérimentation que de ses contours potentiels (instruction du RMI et/ou orientation et/ou accompagnement et/ou ouverture des droits connexes, etc.).

L'Ansa a animé avec le conseil général plusieurs réunions techniques afin d'explorer les scénarii possibles et d'en dresser pour chacun un profil détaillé selon leurs avantages

et inconvénients, leurs coûts et leurs risques. L'Ansa a ensuite rédigé une note détaillée et une note de synthèse, validées par les services techniques puis présentées aux élus.

Le projet n'a cependant pas été porté à son terme en raison de l'accélération du calendrier concernant la généralisation du RSA. Si les élus avaient arrêté leur choix quant au territoire, les incertitudes techniques concernant l'impact de la réforme ont conduit au report de la réflexion dans le cadre plus large de la généralisation du RSA.

Aide à la mobilisation des employeurs pour l'insertion

Mission insertion des Rives-de-Seine

Chargés de mission Ansa : Yazid Boudjedja, Sylvie Hanocq

Le projet de mobilisation des entreprises en 2008 dans le Val-d'Oise avait pour objectif d'identifier les freins à l'implication des entreprises classiques dans l'insertion et de connaître la vision qu'ont les employeurs des publics en insertion, *via* un questionnaire, soumis à 38 entreprises réparties sur 14 secteurs d'activité (dont 6 dans l'industrie et 5 dans l'hôtellerie-restauration). Les 32 entreprises qui ont répondu sont principalement de petite taille (8 d'entre elles occupent moins de 10 salariés) et ont évoqué des besoins de recrutement; elles ont apporté des précisions quant à leur politique de ressources humaines et les conditions de travail et de rémunération.

Les retours de cette expérimentation ont permis d'identifier :

- Des points de blocage: des dysfonctionnements sur le processus même de traitement des offres et de détection des profils;
- Des points positifs: tous les partenaires de ce groupe ont su se mobiliser pour la prospection des entreprises, le recueil de leurs besoins et de leurs offres d'emploi, ce qui a permis d'enclencher une dynamique au niveau local.
- Des points de vigilance:
 - Le rapprochement des secteurs marchands et non marchands reste une nécessité;
 - L'organisation interne du conseil général doit être améliorée afin de faciliter la coopération avec les partenaires locaux pour répondre plus efficacement aux besoins des employeurs;
 - La nécessité d'avoir un coordinateur pour clarifier les missions des différentes institutions, rôle le plus naturellement dévolu au conseil général.

Perspectives 2009

- Appui à la mise en œuvre de la loi portant généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion (RSA, CUI, évaluation de l'expérimentation et transition vers la généralisation)
- Étude préparatoire à la mise en œuvre d'un dispositif départemental de microcrédit personnel
- Appui à la définition d'une expérimentation « Jeunes » entrant dans le cadre du fonds d'aide en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 26 ans piloté par le HCSA



Haute-Corse (2B)



Depuis le 1^{er} novembre 2007, l'Ansa accompagne le conseil général de la Haute-Corse dans la mise en œuvre de projets qui favorisent le retour à l'emploi et l'insertion sociale notamment pour les bénéficiaires du RMI et de l'API.

Chiffres clés du département

Population (12/08) : 161 213
Nb de bénéficiaires RMI (09/08) : 2 932
Nb de bénéficiaires API (09/08) : 451
Taux de chômage (3^e trim 08) : 7,6 %

Création d'un référentiel d'accompagnement à destination des référents RSA

Chargées de mission Ansa : Marion Liewig, Malissa Marseille, Julie Sacca

L'accompagnement vers et dans l'emploi des bénéficiaires du RSA correspond à un des trois volets clés du dispositif aux côtés de l'allocation financière et de l'APRA dénommée « coup de pouce financier » sur le département de la Haute-Corse. Au-delà de l'accompagnement vers l'emploi, l'accompagnement « dans l'emploi », dispensé par les référents RSA, est un des piliers de la politique d'insertion locale qui favorise la reprise d'activité et la pérennisation dans l'emploi. Pour assurer son efficacité, il doit être adapté à la situation de la personne autant qu'aux besoins de l'employeur. Conçu comme un appui au plus proche des réalités personnelles et professionnelles, il identifie les risques de ruptures des parcours et aide à trouver les solutions qui y répondent.

Les objectifs visés :

- construire un référentiel d'accompagnement dans l'emploi, commun aux réfé-

rents RSA, qui permette de préciser les champs de cet accompagnement et ses modalités de mise en œuvre ;

- renforcer les compétences en matière d'accompagnement des référents RSA, au regard du référentiel, notamment par l'élaboration d'outils méthodologiques d'appui au diagnostic et de valorisation de l'accompagnement ;

La méthode utilisée prend en compte les attentes des référents tout en répondant aux besoins des usagers, via les groupes témoins et des employeurs, lors de réunions d'échanges. En septembre 2008, le département de Haute-Corse et l'Ansa ont souhaité poursuivre ce travail en vue de la généralisation du RSA en 2009 dans l'objectif de consolider les pratiques des référents RSA et d'articuler l'accompagnement dans l'emploi aux pratiques de l'accompagnement social.

Accompagnement à la mise en œuvre du RSA

Département de Haute-Corse

Partenaires : CG, Pôle emploi, CAF, État

Chargées de mission Ansa : Marion Liewig, Malissa Marseille, Julie Sacca

Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité menée en 2007, un appui au démarrage de l'expérimentation du RSA a consisté à :

- affiner les modalités de mise en œuvre du dispositif ;
- préparer, animer avec le CG, les instances de pilotage du projet (groupes techniques, comités de pilotage, groupes témoins) ;

Caractéristiques du dispositif RSA

Date de démarrage : janvier 2008
Barème choisi : 0,3
Type de bénéficiaires : flux et stock
Périmètre de l'expérimentation :
l'ensemble du département
Nb de bénéficiaires RSA : 675 ménages
allocataires dont 633 au titre du RMI
et 42 au titre de l'API
**Nb de bénéficiaires RSA accompagnés
dans l'emploi :** 581
Coup de pouce moyen : 280 €
(pour 349 bénéficiaires)

- contribuer à la mobilisation des acteurs locaux pertinents et participer aux actions de communication utiles au développement du projet;

- participer à l'évaluation continue de l'expérimentation en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les bénéficiaires du RMI et du RSA.

Sensibilisation et mobilisation des employeurs

Chargées de mission Ansa : Marion Liewig, Julie Sacca

La mobilisation des employeurs est apparue comme un axe de travail nécessaire, notamment au regard de la méconnaissance du dispositif, afin :

- d'informer l'ensemble des employeurs locaux sur le dispositif RSA et les questions d'insertion professionnelle;
- de sensibiliser les employeurs à la valeur ajoutée de l'accompagnement RSA;
- de favoriser l'accès et la pérennisation dans l'emploi en identifiant et en prenant en compte les besoins des entreprises (définition collective d'un questionnaire sur les freins à l'emploi, les attentes de l'employeur sur l'accompagnement...).

Pour atteindre ces objectifs, la méthode adoptée a consisté à organiser une réunion d'in-

formation collective des employeurs locaux et de leurs représentants avec les services du CG afin d'envisager différents axes de collaboration pour pérenniser les emplois en Haute-Corse, tout en prenant en compte le contexte spécifique de saisonnalité du département.

Les participants (Fédération départementale des employeurs de l'hôtellerie et de la restauration, structures de services à la personne, AFPA, référents CG/Pôle emploi, Install'Toit : entreprise d'insertion de collecte et de reconditionnement d'électroménager) ont souhaité travailler en 2009 sur l'identification des besoins des entreprises et sur la faisabilité de la mise en place d'un réseau de tutorat/parainage.

Mise en place de plates-formes d'accueil RSA

Chargées de mission Ansa : Marion Liewig, Julie Sacca

Les groupes témoins organisés en mai et juin 2008 ont permis aux personnes intéressées de mettre en exergue un certain nombre de difficultés pour accéder à la bonne information au bon moment dans leur parcours d'insertion. Sur la base du dispositif PARADS (pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux), financé par l'État, ayant pour but d'améliorer l'accès aux droits sociaux des bénéficiaires, il a été envisagé par le département de Haute-Corse de mettre en place des plates-formes d'accueil RSA.

La loi généralisant le RSA porte le délai maximal d'instruction des dossiers RSA de 3 mois à 1 mois. Sur la base de l'expérience menée par le département de l'Eure et des premiers retours d'activité, les journées de l'insertion organisées sur les plates-formes uniques d'accueil permettent d'ouvrir 87 % des droits des

bénéficiaires du RMI et de signer 83 % des contrats d'insertion le jour même.

Sur ces constats, le département de Haute-Corse a souhaité mettre en place un groupe de travail, constitué de Pôle emploi, de la CAF, de la MSA, de la CPAM et des services du CG, pour mettre en place des journées d'accueil RSA dans le cadre de la généralisation.

Ces journées d'accueil RSA ont pour objectif :

- d'être identifiées comme LE lieu d'accueil, de diagnostic (social, professionnel, numérique), d'accès aux droits et d'orientation;
- d'améliorer la visibilité territoriale des actions menées en faveur de l'insertion en rassemblant en un seul lieu les référents RSA, les conseillers CG/Pôle emploi, la CAF, la CPAM;

- de réduire les délais d'instruction des dossiers RMI/RSA et d'optimiser l'ouverture des droits connexes dont la CMUc. Les journées d'accueil seront « testées »

en mai 2009 pour être opérationnelles en juin 2009 et, sous réserve d'évaluation positive, généralisées sur l'ensemble du département en décembre 2009.

Valorisation des parcours d'insertion des personnes

Chargées de mission Ansa : Marion Liewig, Julie Sacca

Afin de donner une portée plus concrète à l'association des « personnes intéressées » à la politique d'insertion locale, de favoriser leur prise de parole et de valoriser celle-ci, le département a souhaité soutenir deux projets artistiques : une exposition photographique et un documentaire.

Ces deux projets ont pour objectif de :

- communiquer sur les impacts du RSA à partir des témoignages des premiers concernés notamment par la co-création

d'un documentaire et la réalisation d'une exposition photo centrée sur les « parcours de vie » ;

- faciliter l'appropriation du dispositif par les acteurs du territoire en privilégiant une approche participative (bénéficiaires, partenaires sociaux, entreprises, associations, SPE, travailleurs sociaux...).

La présentation de ces projets est prévue pour juin 2009.

Perspectives 2009

- Poursuite des axes de travail 2008
- Projet Tic'Actives de portail Internet territorial « avec par et pour les personnes en insertion »
- Appui à la généralisation du RSA et à l'élaboration du pacte territorial pour l'insertion



Ville de Grenoble et Conseil général de l'Isère



Depuis mai 2006, l'Ansa, la ville de Grenoble et le conseil général de l'Isère sont partenaires pour évaluer les performances médico-économiques et la qualité de soins des centres de santé de la ville de Grenoble.

En 2007, ce sont les indicateurs liés à la qualité des soins, les caractéristiques sociales et la performance économique qui ont été évalués.

Accompagnement de l'étude

Chargés de mission Ansa : Dorothee Martin, Fabien Tuleu

Basée sur une méthodologie originale d'évaluation, l'étude a été conduite en appui sur 4 groupes de professionnels des centres de santé qui se sont investis pour aboutir au recueil des indicateurs (*cf. L'accès aux soins, p. 32*).

Par ailleurs, l'étude a bénéficié d'un partenariat avec le CHU de Grenoble et l'ODENORE.

Caractéristiques du dispositif :

L'association de gestion des centres de santé de Grenoble (AGECSA) met en œuvre les moyens nécessaires pour permettre au personnel médical et paramédical de dispenser des soins de qualité dans le cadre d'un travail d'équipe pluridisciplinaire et en réseau.

Elle contribue par ses activités de soins et médico-sociales :

- au développement de l'accès aux soins pour tous, sans ségrégation ;
- à l'insertion, à la cohésion sociale et à la lutte contre l'exclusion ;
- au bon usage du soin et au développement d'actions sanitaires ;
- au développement des services de garde de proximité ;
- à la promotion de toutes actions de soins, de prévention ou d'éducation à la santé en liaison avec les institutions partenaires, publiques ou privées, locales, départementales, régionales ou nationales, ou, plus largement, œuvrant dans ce sens ;
- au recueil et au traitement des données permettant d'étudier les besoins des populations en matière de santé.

Perspectives 2009

► Poursuite du travail sur l'accès aux soins

Les partenaires de l'étude ont souhaité poursuivre leurs travaux en 2009 pour étudier la performance préventive

► Mise en place d'un dispositif de microcrédit personnel (en partenariat avec le CCAS)

SOLIDARITÉS ACTIVES EN CHIFFRES

L'équipe ” “40

Au cours de l'année 2008, une quarantaine de personnes ont participé aux activités de Solidarités actives. Notre politique de recrutement tient à préserver la diversité des compétences, en réunissant des professionnels salariés et des intervenants bénévoles, des personnes issues du secteur privé, du secteur public et de la vie associative, des mécénats de compétences et des stagiaires. Cette diversité est une source d'enrichissement mutuel et de plus grande efficacité au service de nos partenaires.

L'implication particulière des mécénats de compétences et des stagiaires a notamment pour objectif de sensibiliser les entreprises et les grandes écoles aux problématiques de lutte contre la pauvreté. Elle correspond également à la volonté de l'Ansa d'associer à ses réflexions et ses actions une grande diversité de partenaires.

Le conseil d'administration

Président : Benoît GENUINI

Ancien président d'Accenture France.

Benoît Genuini a quitté la présidence de l'Ansa fin février 2009 pour prendre les fonctions de médiateur national de l'emploi de Pôle emploi. Il reste membre du conseil d'administration de l'Ansa.

Membre du conseil d'administration en 2008, François ENAUD est devenu président de l'Ansa en mars 2009.

Président directeur général du groupe STERIA.

Trésorière : Catherine MAYENOBE

Haut fonctionnaire.

- **Emmanuel BEEKER**, directeur de projet Lafarge
- **Juliette CHEVALIER**, directrice de la communication de Médecins du monde
- **Ève CHIAPELLO**, professeure associée à HEC
- **Denis CLERC**, économiste, fondateur d'*Alternatives économiques*
- **Henri LACHMANN**, président du conseil de surveillance de Schneider Electric
- **Frédéric MARTEL**, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po), enseignant au MBA d'HEC, journaliste, fondateur du site *nonfiction.fr*
- **Éric MAURIN**, économiste, directeur d'études à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) et à l'École d'économie de Paris
- **Sylvaine VILLENEUVE**, directrice de la communication à la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)

La direction

Directeur général : Christophe FOUREL

Ancien directeur adjoint de l'évaluation des risques sanitaires de l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), ancien secrétaire général du CRÉDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie).

Christophe Fourel a quitté ses fonctions de directeur général fin mars 2009. Il est devenu conseiller du nouveau président du conseil d'administration à partir de cette date.

Animateur d'équipe territoriale en 2008, Luc JERABEK est nommé directeur général de l'Ansa à partir de mars 2009.

Ancien directeur des Écoles de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis et ancien directeur de la mission locale d'Aulnay-sous-bois.

Directeur délégué : Fabien TULEU

Ancien délégué général d'Emmaüs France et ancien directeur du département Appui au développement de l'éducation pour la santé au CFES (comité français d'éducation pour la santé).

Secrétaire générale : Nathalie CUVILLIER

Administratrice civile, ancienne chef de bureau au ministère de l'Intérieur à la Direction générale des collectivités territoriales et au ministère de la Santé à la Direction de la sécurité sociale.

Nathalie Cuvillier a quitté le poste de secrétaire générale fin décembre 2008 pour prendre de nouvelles fonctions à la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'Intérieur.

Chargée de mission en 2008, Marine GROLEAU est nommée secrétaire générale de l'Ansa à partir de janvier 2009.

Ancienne consultante d'Ernst & Young Consulting, diplômée de l'IEP Rennes.

L'équipe de Solidarités actives



► Les salariés

Responsable administrative et financière : Estelle DRONNIER, ancienne comptable et responsable des ressources humaines chez Alain Afflelou, diplômée en gestion financière et économique

Assistante de direction : Madina ZADRA, diplômée de l'école de commerce et de management ARC

Chargés de mission

- Diane ANGERMULLER, diplômée de Sciences-Po Paris et de l'Inet
- Thierry BERTIN, ancien adjoint au directeur régional de Pôle emploi, diplômé d'un master 2 en administration et gestion de l'emploi
- Yazid BOUDJEDIA, ancien gérant d'une coopérative d'activités et d'emploi, diplômé d'un master dirigeant de structures de l'économie sociale
- Alice BRASSENS, diplômée de Sciences-Po Rennes et du mastère spécialisé management du développement durable d'HEC
- Adrien CASCARINO, en contrat d'apprentissage à l'ESSEC
- Noura CHEKHAR, en formation DUT information-communication
- Gratianne DUMAS, diplômée de Sciences-Po Paris et de l'INET
- Thomas GODARD, ancien consultant de Kxiop, diplômé de l'École centrale de Lyon
- Émilie GROUES, ancienne responsable de la gestion des partenariats au Comité catholique contre la faim et pour le développement, diplômée d'AUDENCIA et du master 2 développement de l'université de Strasbourg
- Sylvie HANOCQ, ancienne consultante d'Accenture, diplômée de Sup de Co Amiens
- Mélissa JUAN, diplômée de Sciences-Po, master affaires publiques
- Jérôme LARUE, ancien consultant d'Ernst & Young Consulting, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'économie
- Cécile LECLAIR, ancienne responsable du master stratégies territoriales et urbaines à Sciences-Po, diplômée de Sciences-Po Paris et de l'ESSEC

- **Arthur LHUISSIER**, ancien directeur administratif et financier de Passe-relles Numériques, diplômé de l'École de management de Lyon (EM Lyon)
- **Marion LIEWIG**, ancienne chargée de développement territorial à la Caisse des dépôts et consignations, diplômée du master 2 aménagement et développement local, magistère Paris-I, Sorbonne
- **Vanessa LY**, ancienne consultante d'Accenture, diplômée du MBA de Virginia Tech et de l'INT (Institut National Management)
- **Lise MARCOVICI**, diplômée de l'ESSEC
- **Malissa MARSEILLE**, ancienne chargée de mission de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), diplômée de l'ESSEC
- **Dorothée MARTIN**, ancienne directrice de l'Institut Renaudot, diplômée d'un master 2 de santé publique
- **Manuel NUNEZ**, diplômé de Sciences-Po Paris
- **Élise PRADELLE**, ancienne chargée de développement territorial à la Caisse des dépôts et consignations, diplômée du magistère de gestion des collectivités locales et d'aménagement du territoire de Paris-IV
- **Julie SACCA**, ancienne chargée de mission pour le CIDR (Centre international de développement et de recherche), diplômée d'ESCP-EAP
- **Emmeline SALIS**, diplômée du master de droit sanitaire et social de l'université Paris-II, Panthéon-Assas
- **Fabien TOCQUE**, ancien ingénieur logistique internationale chez L'Oréal, diplômé de l'École centrale de Lyon

► En mécénats de compétence et détachement

- **Brigitte de la HOUSSAYE**, directeur d'études à la Caisse des dépôts et consignations
- **Éléonore GENELLE**, consultante d'Accenture
- **Claude GORGES**, chef de service à la direction générale de Pôle emploi
- **Pauline GRANIER**, consultante d'Accenture
- **Jean-Baptiste O'NEILL**, consultant d'Accenture
- **Simon ROUSSEY**, consultant d'Accenture

► Les bénévoles

- **Annick BIDAN**, ancienne responsable d'un service des particuliers de la Banque de France
- **Jean-Yves HOLLINGER**, ancien éditorialiste économique de RTL
- **Martine RIMBAUD**, ancienne salariée de La Poste, direction de la communication
- **Lise MARIEN**, ancienne directrice administrative et financière à Motorola

► Les stagiaires

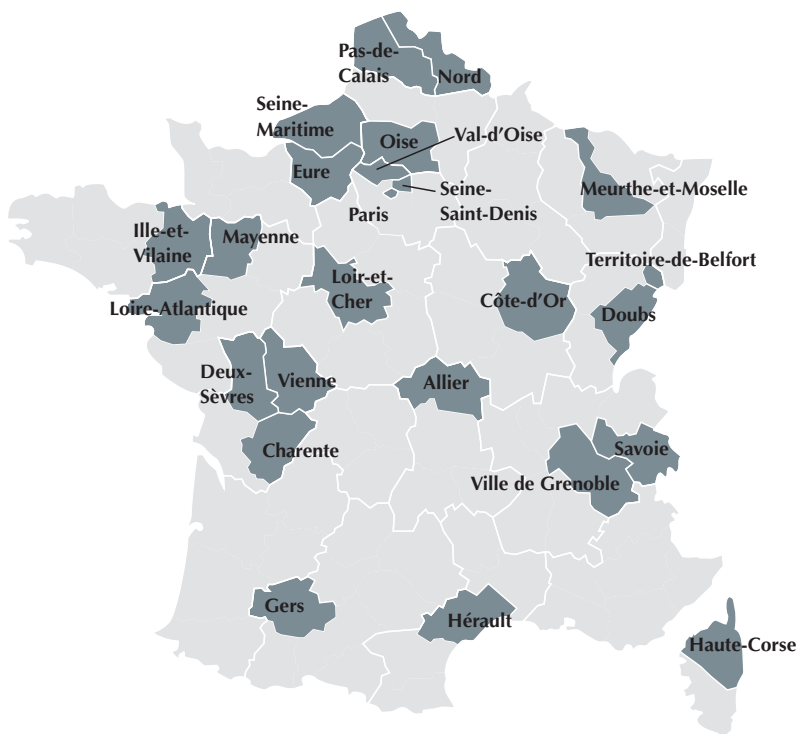
- **Thomas DUTERTRE**, HEC
- **Cédric FOUMENA**, Sciences-Po
- **Camille LANCELEVEE**, Sciences-Po
- **Viviane LAMBERT-LALITTE**, ESSEC
- **Antoine MEFFRE**, ESSEC
- **Grégoire ODOU**, Sciences-Po
- **Solène de PENFENTENYO**, Sciences-Po

Les collectivités territoriales partenaires

“25

Solidarités actives travaille en 2008 avec vingt-cinq collectivités territoriales pour mener des programmes d'expérimentation sociale dans des domaines aussi divers que :

- Le revenu de solidarité active,
- Le contrat unique d'insertion,
- L'accès à la culture,
- Le microcrédit personnel,
- La mobilité,
- L'accès aux soins des plus démunis,
- Les technologies de l'information et de la communication,
- Le parrainage de bénéficiaires,
- Les plates-formes d'accès à l'emploi,
- Les plates-formes uniques d'accueil,
- La mobilisation des employeurs,
- La participation et la mobilisation des bénéficiaires.



Les partenaires nationaux

“15

Solidarités actives a conclu quinze partenariats avec des organismes publics et des entreprises qui soutiennent les différentes activités de l'Ansa soit directement par un apport financier, soit par la mise à disposition de personnel (mécénat de compétence), soit dans le cadre des expérimentations menées localement.



Avec le soutien de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)

Les Mardis du Génie ”

“7 Au cours de l’année 2008, sept Mardis du Génie ont été organisés par l’équipe de Solidarités actives. Les Mardis sont l’occasion de rencontrer nos adhérents, sympathisants ou simples curieux autour d’un thème en rapport avec les activités de Solidarités actives.

Les synthèses des Mardis du Génie sont disponibles sur solidarites-actives.com.

Les Mardis de 2008 ont eu pour thèmes :

- **Mardi 29 janvier** : le RSA et les travailleurs indépendants
- **Mardi 19 février** : la gestion de l’aide alimentaire
- **Mardi 18 mars** : l’accès aux soins, mythe ou réalité?
- **Mardi 15 avril** : l’accès aux nouvelles technologies pour les personnes défavorisées
- **Mardi 14 octobre** : la plate-forme unique d’accueil
- **Mardi 18 novembre** : l’Europe et la lutte contre la pauvreté
- **Mardi 16 décembre** : la mobilisation des personnes concernées par la mise en œuvre du RSA

La Revue succincte d’activité ”

“4 Solidarités actives publie trimestriellement une revue d’information, la *Revue succincte d’activité*, destinée à ses adhérents, à ses partenaires et à toutes les personnes qui suivent ses travaux. Elle est disponible sur solidarites-actives.com.

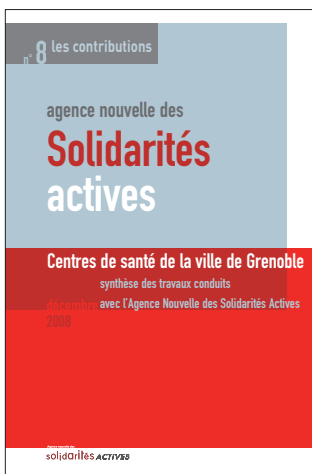
- **RSA N° 4 – février 2008** : numéro spécial consacré à l’expérimentation sociale, suite aux Rencontres de l’expérimentation sociale de Grenoble qui ont été l’occasion du lancement du Grenelle de l’insertion par Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté
- **RSA N° 5 – avril 2008** : numéro spécial consacré au microcrédit social, suite au rapport commandé par la CDC à Solidarités actives (rapport disponible sur solidarites-actives.com)
- **RSA N° 6 – septembre 2008** : numéro consacré aux technologies de l’information et de la communication
- **RSA N° 7 – novembre 2008** : numéro consacré à la généralisation du RSA et au guide de référence sur les bonnes pratiques des départements expérimentateurs, réalisé par Solidarités actives (guide disponible sur solidarites-actives.com)

Les contributions

“ 8+1 ”

En 2008, Solidarités actives a rédigé et publié huit « contributions » : des études thématiques menées par des chargés de mission afin d'élaborer des propositions pour les politiques d'insertion et identifier de nouvelles perspectives d'expérimentations. Les contributions sont disponibles sur solidarites-actives.com.

- N° 1 - **Microcrédit social**, diagnostic et perspectives de développement, mars 2008
- N° 2 - **Grenelle de l'insertion**, Comment simplifier et rendre plus efficace la gouvernance des politiques d'insertion ? Quel rôle confier aux différents acteurs ? Quel pilote désigner ? mars 2008
- N° 3 - **Grenelle de l'insertion**, les personnes détenues trop souvent « oubliées » de l'insertion, mars 2008
- N° 4 - **Grenelle de l'insertion**, les entreprises classiques et l'insertion, mars 2008
- N° 5 - **Grenelle de l'insertion**, l'accueil des publics et la définition du projet d'insertion, mars 2008
- N° 6 - **Livre vert sur le RSA**, le revenu de solidarité active doit-il être versé sur la base d'une déclaration mensuelle ou trimestrielle des ressources ? mai 2008
- N° 7 - **L'accès au RSA des bénéficiaires de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) et de l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi)**, juin 2008
- N° 8 - **Centres de santé de la ville de Grenoble**, synthèse des travaux conduits avec Solidarités actives, décembre 2008



Thèse professionnelle sur la mobilisation des employeurs

Une chargée de mission Ansa a réalisé une thèse professionnelle dans le cadre du master spécialisé management du développement durable d'HEC : *Insertion professionnelle et entreprises : vers une meilleure articulation des logiques socio-économiques et une coopération renforcée entre acteurs publics et privés*. À l'aube de la généralisation du RSA et de la réforme des politiques d'insertion, quels sont les nouveaux enjeux de la mobilisation des employeurs ? Comment associer ces partenaires souvent en marge sur cette problématique (et pourtant indispensables) aux démarches des acteurs publics et de l'insertion ?

► La mobilisation des employeurs : les leviers d'action des politiques publiques

L'attitude plus ouverte de l'entreprise sur les questions d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi depuis quelques années vient faciliter ce travail de rapprochement entre des acteurs qui peuvent d'ordinaire s'ignorer. Parallèlement, les acteurs publics compétents en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi se tournent davantage vers l'entreprise privée afin de comprendre ses attentes et ses besoins. Toutefois, les politiques publiques sont aujourd'hui davantage adaptatives qu'intrusives : elles remettent peu en cause les entreprises et leurs pratiques. On peut repenser cette logique en soutenant que l'acteur public peut aider à changer les représentations des employeurs sur les publics éloignés de l'emploi, faire évoluer les pratiques de recrutement et ouvrir l'entreprise à des publics précaires pour des emplois pérennes et de qualité. Il peut à ce titre apporter un soutien à l'employeur en l'aidant dans ses démarches (accompagnement et formation des personnes, etc.).

► La coopération entre acteurs publics et privés dans le cadre du RSA

La loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, prévoit dans son article 1^{er} du titre I que la réussite du RSA « *nécessitera la coordination et l'implication des acteurs du champ de l'insertion, des entreprises et des partenaires sociaux* ». La mention des entreprises dans le premier paragraphe replace l'entreprise comme un acteur légitime et mobilisable dans la construction d'un nouveau dispositif d'insertion.

Associer les entreprises paraît indispensable si l'on se fixe comme objectif le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés. Toutefois, la construction de partenariats avec l'entreprise n'est pas forcément évidente pour des acteurs publics. S'appuyer sur d'autres partenaires relais (comme le service public de l'emploi, les partenaires sociaux et les structures d'insertion par l'activité économique) est une des conditions de réussite de cette mobilisation. Cela suppose toutefois de clarifier et coordonner les missions de chacun et de nommer un pilote territorial ; les employeurs dénoncent en effet souvent la multiplicité des acteurs, des guichets et leur cloisonnement. La loi généralisant le RSA va dans ce sens en prévoyant l'obligation pour chaque département d'élaborer un pacte territorial pour l'insertion.

Pour plus d'éléments, la thèse professionnelle est disponible sur solidarites-actives.com.

Chargée de mission Ansa : Alice Brassens

Les conférences ”

“40

Outre les colloques et séminaires organisés par Solidarités actives (cf. *Les Faits marquants de 2008*, p. 6) les chargés de mission de l'Ansa sont intervenus comme experts, témoins ou animateurs dans une quarantaine de conférences ou colloques qui se sont déroulés en France mais aussi en Europe tout au long de l'année 2008.

Les thèmes des colloques auxquels ont participé les chargés de mission reflètent les différents pôles d'activités de Solidarités actives : animation de groupe de bénéficiaires lors du Grenelle de l'insertion, journées d'échanges sur le contrat unique d'insertion, colloques sur les personnes détenues, éthique et maraude, accès aux soins pour les plus démunis, évaluation du RSA, gestion des collectivités locales, microcrédit personnel, fracture numérique, etc.

Il faut ajouter la volonté de Solidarités actives d'étendre son action dans le domaine de l'expérimentation sociale en Europe, avec sa participation à :

- la 7^e table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale, sur le thème de « l'inclusion active : une opportunité pour l'insertion de tous », organisée par l'Union européenne les 15 et 16 octobre à Marseille ;
- la conférence sur le « chômage de longue durée et exclusion en Allemagne et en France, une comparaison actualisée des systèmes publics d'intervention », organisée par le conseil général de la Moselle et la représentation de la Sarre auprès des instances fédérales le 29 octobre à Berlin ;
- les Rencontres de l'expérimentation sociale en Europe, organisées à Grenoble les 21 et 22 novembre par le haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté ;
- les Entretiens territoriaux de Strasbourg organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale les 3 et 4 décembre.

Les ressources financières ”

“2.6

Les ressources de Solidarités actives se sont élevées l'an passé à 2 626 000 euros.

Elles se composent de :

- | | |
|--|-----------------|
| • subventions d'organismes publics | 1 648 000 euros |
| • conventions avec les collectivités territoriales | 547 000 euros |
| • contributions d'entreprises mécènes | 425 000 euros |
| • cotisations d'adhérents | 6 000 euros |

Le guide sur les enseignements des expérimentations ”

“6 En vue de la généralisation du RSA et du CUI, Solidarités actives a réuni le 25 juin 2008 à Paris tous les départements qui ont expérimenté ces dispositifs. Ces travaux ont contribué à l'élaboration d'un document de référence sur les conditions de mise en œuvre et de réussite de leur généralisation : *Généraliser le Revenu de Solidarité Active et le Contrat Unique d'Insertion – bonnes pratiques et recommandations*. Disponible sur solidarites-actives.com, le « guide » est organisé en six parties.

► La conduite de projet et la conduite du changement

Si l'utilité d'une gestion de projet est démontrée dans le cadre des expérimentations, le changement d'échelle impliqué par la généralisation rend incontournable cette méthodologie de plus en plus utilisée et maîtrisée par les acteurs de terrain. L'évolution vers une gouvernance participative via un comité de pilotage s'impose. C'est l'instance qui définit les objectifs stratégiques et politiques du projet et pilote sa gestion opérationnelle. Le comité regroupe l'ensemble des partenaires du conseil général (CAF, Pôle emploi, MSA, CNA-SEA, représentants de l'État, etc.).

Pour accompagner cette période de transition, les conseils généraux ont à mobiliser l'ensemble des acteurs du projet et mener une conduite du changement anticipée à destination des équipes internes du conseil général (direction, équipes projet, équipes opérationnelles, etc.) et des partenaires externes (usagers, partenaires institutionnels, représentants des employeurs, citoyens, etc.).

► La mobilisation des personnes concernées

L'implication des bénéficiaires dans l'élaboration opérationnelle du projet via les groupes d'usagers constitue l'un des piliers du travail de l'Ansa. Si la première étape consiste à convaincre et mobiliser les professionnels, la seconde, non moins importante, est de s'assurer de l'efficacité du travail effectué par les groupes de concertation. Ainsi est-il essentiel d'institutionnaliser la pratique : la mobilisation ne doit pas se faire au coup par coup mais être constante et portée politiquement, afin d'accorder immédiatement une importance au travail effectué dans ces groupes. Une fois la mobilisation préparée, il faut également mettre en œuvre les groupes de concertation, définir un cadre et des objectifs clairs et faire cohabiter des univers très différents.

► Le partenariat

Cette partie du document propose une méthode et des outils pour créer ou améliorer les synergies entre le conseil général et ses partenaires. Le conseil général peut ainsi commencer par identifier les parties prenantes à la mise en œuvre du nouveau dispositif (individus, institutions, entreprises, associations, etc.), puis définir pour chacune le mode de relation le plus adapté :

- La coopération coconstructive : les partenaires proposent conjointement les grandes orientations du projet à valider par l'instance de décision et fixent les priorités opérationnelles et le plan d'actions.

- La participation consultative: le conseil général associe les partenaires consultés au projet en prenant en compte leurs points de vue et leurs propositions.
- La coopération informative: le conseil général informe ponctuellement ou régulièrement ces partenaires de l'avancement du projet.

► L'accompagnement des bénéficiaires «vers et dans» l'emploi

L'accompagnement devient un élément central des dispositifs expérimentés et un élément clef pour réussir une insertion durable dans l'emploi. Les témoignages de bénéficiaires de minima sociaux font apparaître qu'un accompagnement personnalisé et humain est l'une de leurs principales attentes. Les employeurs, de leur côté, recherchent souvent des personnes avant tout motivées pour répondre à leurs besoins et estiment que la prise en charge de certaines difficultés, d'ordre social, n'est pas de leur ressort. Ceux qui ont eu l'occasion de l'expérimenter considèrent ainsi que l'accompagnement de bénéficiaires de contrats aidés par une personne extérieure est un véritable service qui leur permet de disposer d'un relais en dehors de l'entreprise pour régler des difficultés qu'ils n'auraient pas su régler seuls.

L'un des principaux changements avec les expérimentations RSA et CUI concerne le champ de l'accompagnement dans l'emploi: le parcours d'insertion ne s'achève plus à la porte de l'entreprise mais doit se poursuivre au-delà.

► Vers la mobilisation renforcée des employeurs

La rencontre de ces partenaires centraux pour les publics en insertion amène à repenser l'ensemble des parcours d'insertion et à se poser la question du montage d'actions avec les employeurs. Si certaines entreprises intègrent des politiques d'insertion audacieuses, la majorité aurait besoin d'être sensibilisée, mobilisée et accompagnée. Dans le cadre des expérimentations du RSA, la mobilisation des employeurs n'a pas toujours été la priorité parmi la multiplicité des actions à mener. Néanmoins, certains départements ont développé des initiatives, comme l'expérimentation d'une plate-forme emploi, qui associe les acteurs de l'insertion, du secteur économique et les institutionnels.

► L'évaluation

En se portant candidats aux expérimentations du RSA ou du CUI, les conseils généraux se sont engagés à mener un protocole d'évaluation locale et à nourrir l'évaluation nationale des projets dans la perspective de leur généralisation. L'évaluation vise à mesurer l'efficacité du dispositif expérimenté selon plusieurs critères: la réduction de la pauvreté, l'effet incitatif du dispositif sur la reprise d'emploi et le maintien dans l'emploi, la qualité de l'emploi, la lisibilité et la prévisibilité de la prestation, etc. L'évaluation permet aussi d'avoir une meilleure connaissance des publics et des besoins sociaux, elle permet d'améliorer le dispositif en temps réel et le processus de décisions.

Différents outils d'évaluation ont été élaborés par les départements expérimentateurs du RSA et du CUI. Voici les trois principaux:

- les tableaux de bord d'indicateurs: restitution sous forme synthétique des données essentielles à la compréhension de la situation du projet;
- les enquêtes: déclinaison locale ou complément des questions du comité national d'évaluation;
- les groupes de mobilisation des personnes concernées.

Glossaire

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AGECSA	Association de gestion des centres de santé de Grenoble
Ansa	Agence nouvelle des solidarités actives
API	Allocation de parent isolé
APRA	Aide personnalisée à la reprise d'activité
APRE	Aide personnalisée au retour à l'emploi
ASS	Allocation de solidarité spécifique
CAD	Contrat aidé départemental (Vienne)
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAV	Contrat d'avenir
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAE	Contrat départemental d'accès à l'emploi (Territoire-de-Belfort)
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDIAE	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
CESR	Conseil économique et social régional
CG	Conseil général
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIE	Contrat initiative emploi
CI-RMA	Contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité
CLI	Commission locale d'insertion
CMU	Couverture médicale universelle
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPSP	Centre de projets et de suivi professionnel
CUI	Contrat unique d'insertion
CVS	Contrat à vocation sociale (Savoie)
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DGAS	Direction générale de l'action sociale

DGS	Directeur général des services
DUI	Délégation aux usages de l'internet
EPN	Espace public numérique
FAI	Fonds d'aide à l'insertion
FSE	Fonds social européen
HCSA	Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté
IAE	Insertion par l'activité économique
MDE	Maison de l'emploi
MDEF	Maison de l'emploi et de la formation
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MIFE	Maison de l'information sur la formation et l'emploi
MIPE	Mission d'insertion pour l'emploi
MNCP	Mouvement national des chômeurs et des précaires
MSA	Mutualité sociale agricole
Nb	Nombre
ODENORE	Observatoire des non-recours aux droits et services
PDI	Programme départemental d'insertion
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PME	Petites et moyennes entreprises
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SIAE	Structures de l'insertion par l'activité économique
SNC	Solidarités nouvelles face au chômage
SPE	Service public de l'emploi
TIC	Technologies de l'information et la communication
TPE	Très petites entreprises
TTEMM	Travailler et transmettre en Meurthe-et-Moselle
UPAS	Unité de prévention et d'action sociale
UTAS	Unité territoriale d'action sociale
UTPAS	Unité territoriale de prévention et d'action sociale

Vos contacts à Solidarités actives

Pour suivre l'actualité de Solidarités actives et pour accéder aux publications, le **site internet**: solidarites-actives.com

Pour demander un renseignement et pour adhérer à Solidarités actives, le **contact général**: contact@solidarites-actives.com

Pour la communication et la presse,
Jean-Yves Hollinger: jeanyves.hollinger@solidarites-actives.com
et Agnès Brulet: agnes.brulet@solidarites-actives.com

Pour en savoir plus sur les activités et pour travailler avec Solidarités actives,

Pour les **régions du Nord et de l'Est**: Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie

- **Luc Jerabek**: luc.jerabek@solidarites-actives.com
et **Claude Gorges**: claud.gorges@solidarites-actives.com

Pour les **régions de l'Ouest**: Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

- **Cécile Leclair**: cecile.leclair@solidarites-actives.com
et **Diane Angermüller**: diane.angermuller@solidarites-actives.com

Pour les **régions du Sud**: Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

- **Vanessa Ly**: vanessa.ly@solidarites-actives.com
et **Fabien Tuleu**: fabien.tuleu@solidarites-actives.com

Pour les **régions du Centre**: Auvergne, Bourgogne, Centre, Île-de-France, Limousin, et les DOM-TOM

- **Thierry Bertin**: thierry.bertin@solidarites-actives.com
et **Sylvie Hanocq**: sylvie.hanocq@solidarites-actives.com

Agence nouvelle des

solldarités **ACTIVES**

1 passage du Génie
75012 Paris

Tél. : 01 43 71 39 48 • 01 43 48 65 24

Fax : 01 53 27 82 16

www.solidarites-actives.com

L'Agence nouvelle des solidarités actives

est une association sans but lucratif créée en janvier 2006 pour mettre en œuvre des actions locales et innovantes de lutte contre la pauvreté, en partenariat avec les collectivités territoriales, l'État et les entreprises.

L'Agence nouvelle des solidarités actives

- accompagne les collectivités territoriales dans l'élaboration et la conduite de leurs actions d'insertion professionnelle et sociale ;
- apporte son expertise en ingénierie sociale auprès des institutions et des acteurs de l'insertion ;
- associe les bénéficiaires à la construction des dispositifs les concernant ;
- vise l'efficacité des projets par une démarche d'expérimentation et d'évaluation.